

Panorama de l'agriculture iséroise

isère
LE DÉPARTEMENT



PRÉFET DE L'ISÈRE


**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ISÈRE

Panorama de l'agriculture iséroise : élaboration d'un état des lieux partagé

Les acteurs de l'agriculture du département de l'Isère sont nombreux et disposent chacun de données sectorisées dans le cadre des politiques qu'ils portent. L'objectif du panorama de l'agriculture est de présenter une vision d'ensemble de l'agriculture en Isère en 2019, de ses dynamiques, et d'éclairer des questions essentielles comme le foncier agricole ou le changement climatique.

Pour autant, cet état des lieux partagé n'est pas exhaustif. Le volet social par exemple n'a pu être qu'effleuré.

Son ambition est de permettre au lecteur de mieux appréhender les problématiques agricoles iséroises et d'apporter les éléments de connaissance, de comparaison et d'évolution nécessaires à la définition de politiques publiques.

La forme de ce panorama, associant textes analytiques et représentations graphiques (cartes, graphiques, chiffres clés, infographie...), est destinée à faciliter et animer la lecture.

La réalisation du panorama a été copilotée par la Direction Départementale des Territoires (DDT38) et le Département de l'Isère (CD38). Ces derniers ont pu s'appuyer sur l'expertise d'autres acteurs intervenant dans le champ de l'agriculture comme la Chambre d'Agriculture de l'Isère (CA38), la Mutualité Sociale Agricole (MSA), l'Observatoire du Foncier Partenarial de l'Isère (OFPI), des données de l'enquête pastorale réalisée entre 2012 et 2014 par le Service d'utilité agricole à compétence interdépartementale (Suaci - maîtrise d'ouvrage, coordination), du comité interprofessionnel de la noix, de la SAFER, de l'INSEE et d'AGRESTE.

De quoi allons-nous parler ?

1) Introduction à l'agriculture iséroise	Page 6
2) La diversité des productions iséroises, un atout à préserver	Page 8
3) Agriculteur, un métier en constante évolution	Page 14
4) La vulnérabilité des agriculteurs	Page 18
5) Le partage du foncier, enjeu essentiel de l'agriculture	Page 20
6) L'adaptation au changement climatique	Page 22
7) Les spécificités de l'agriculture de montagne	Page 24

BONNE LECTURE

GLOSSAIRE DES SIGLES EMPLOYÉS

AB : agriculture biologique

ADEM : association départementale d'économie montagnarde de la Drôme

AFP : association foncière pastorale

AFPA : association foncière pastorale autorisée

AFPL : association foncière pastorale libre

AGRESTE : service de la statistique, de l'évaluation et de la prospective agricole du ministère de l'agriculture et de l'alimentation

AMAP : association pour le maintien d'une agriculture paysanne

AOC : appellation d'origine contrôlée

AOP : appellation d'origine protégée

CA38 : chambre d'agriculture de l'Isère

CA : communauté d'agglomération (cf. **EPCI**)

CC : communauté de communes (cf. **EPCI**)

CEREMA : centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

CERPAM : centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée

DJA : dotation jeune agriculteur

EARL : exploitation agricole à responsabilité limitée

EPCI : établissement public de coopération intercommunale (cf. **CC** et **CA**)

FAI : fédération des alpages de l'Isère

FEADER : fonds européen agricole pour le développement rural

GAEC : groupement agricole d'exploitation en commun

GP : groupement pastoral

IAA : industrie agro-alimentaire

ICHN : indemnité compensatoire des handicaps naturels (cf. **ZDS** et **ZHS**)

IGP : indication géographique protégée

INSEE : institut national de la statistique et des études économiques

IRSTEA : institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture

MAEC : mesure agro-environnementale et climatique

MSA : mutualité sociale agricole

NAF : nomenclature d'activités française

OFPI : observatoire du foncier partenarial de l'Isère

OTEX : orientation technico-économique des exploitations

OUGC : organisme unique de gestion collective

PAC : politique agricole commune

PBS : production brute standard

PPAM : plantes à parfum aromatiques et médicinales

PPT : plan pastoral territorial

RCAI : résultat courant avant impôt

RICA : réseau européen d'information agricole

SAU : surface agricole utile

SAFER : société d'aménagement foncier et d'établissement rural

SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau du bassin Rhône Méditerranée Corse

SRFD38 : service de remplacement fédération Isère

STH : surface toujours en herbe

Suaci : service d'utilité agricole à compétence interdépartementale

UGB : unité de gros bétail

UP : unité pastorale d'estive

VA : association viande agro-pastorale (Isère et Drome)

ZDS : zone défavorisée simple (cf. **ICHN**)

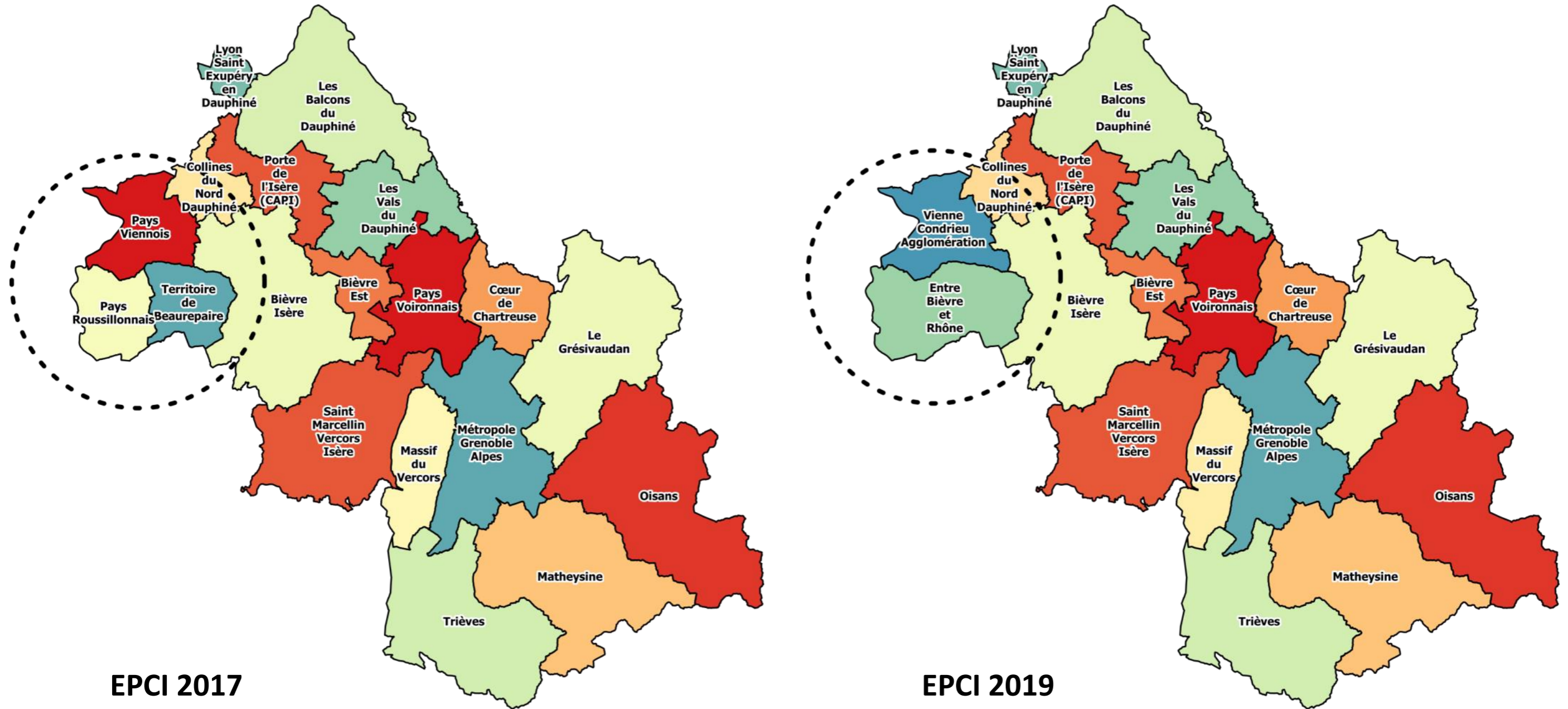
ZHS : zone à handicaps spécifiques (cf. **ICHN**)

ZP : zone pastorale

ZRE : zone de répartition des eaux

Evolution des zonages cartographiques des EPCI

La rédaction du panorama a commencé en 2017 et certaines cartes ne prennent pas en compte la fusion de la communauté d'agglomération du pays viennois avec de la communauté de communes de Condrieu intervenue en 2019, pour former Vienne Condrieu Agglomération ainsi que la fusion du Pays Roussillonnais et du Territoire de Beaurepaire qui sont devenus Entre Bièvre et Rhône.

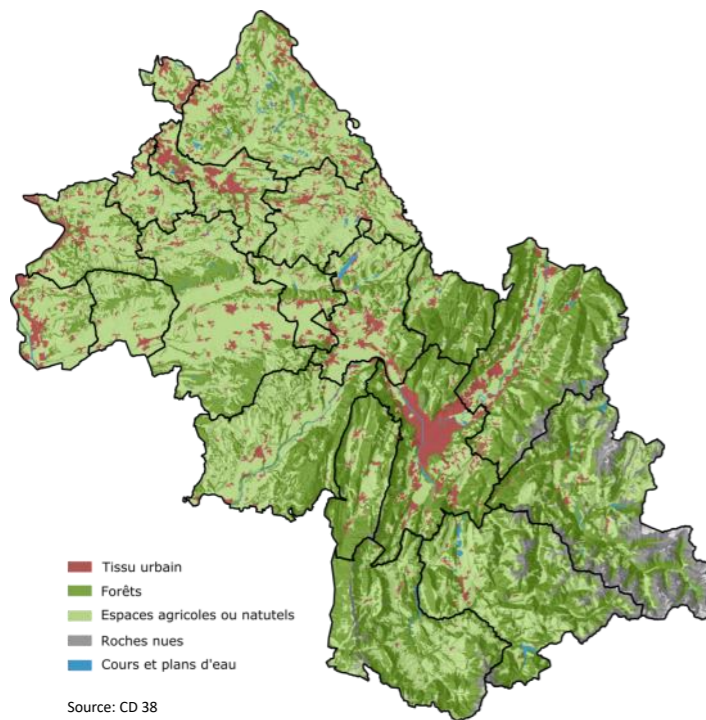


Précautions méthodologiques

Ce panorama a été réalisé, pour une grande partie, avec des données tirées du Recensement Général Agricole de 2010. Celui-ci est publié par AGRESTE (service de la statistique, de l'évaluation et de la prospective agricole du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation). La collecte de ces données est décennale.

Un relief très étagé qui détermine des productions agricoles variées

Le territoire isérois



L'Isère est composé de deux territoires distincts

La topographie contrastée présente sur le département influence fortement le développement économique ainsi que les dynamiques d'aménagement du territoire. Cette pluralité d'écosystèmes permet le développement d'une agriculture diversifiée, atout certain de l'agriculture iséroise.

Au nord-ouest, dans les territoires du Bas-Dauphiné et de la vallée du Rhône, de vastes plaines sont bordées au nord par l'agglomération lyonnaise et au sud par la rivière Isère. L'altitude varie entre 130 mètres le long du Rhône et 700 mètres sur le plateau de Chambaran.

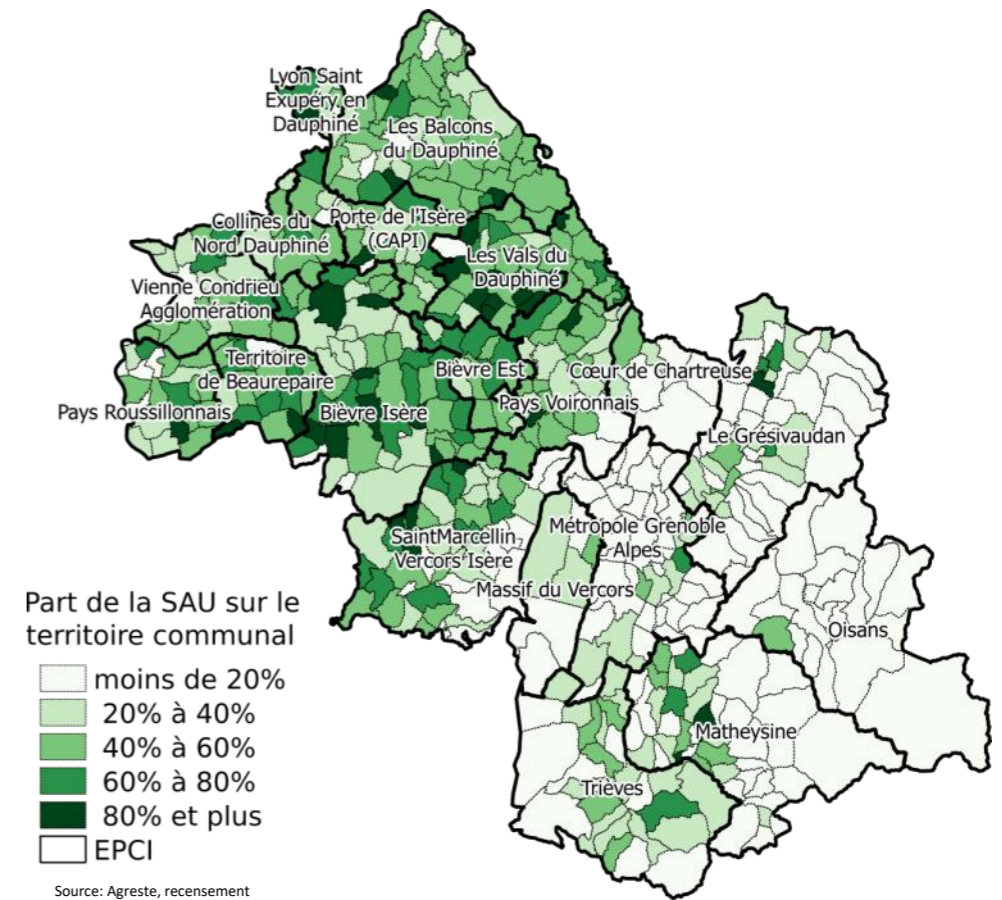
La partie sud-est est constituée du Grésivaudan, du Vercors, des Pré-Alpes et des Alpes. Nous sommes ici en zone de moyenne et de haute montagne avec le massif des Écrins qui culmine à 4 100 mètres d'altitude.

62% du département est en zone montagne

Dans ces territoires de montagne, l'activité agricole dominante est l'élevage. Les surfaces toujours en herbe et les surfaces fourragères façonnent le paysage. Dans cette partie alpine, agriculture, développement économique et activités touristiques sont étroitement liés.

Toutefois, la pente rend plus difficile la mise en œuvre des activités liées à l'agriculture; c'est pourquoi des compensations financières sont mises en place pour le maintien d'un tissu agricole (cf. page 13).

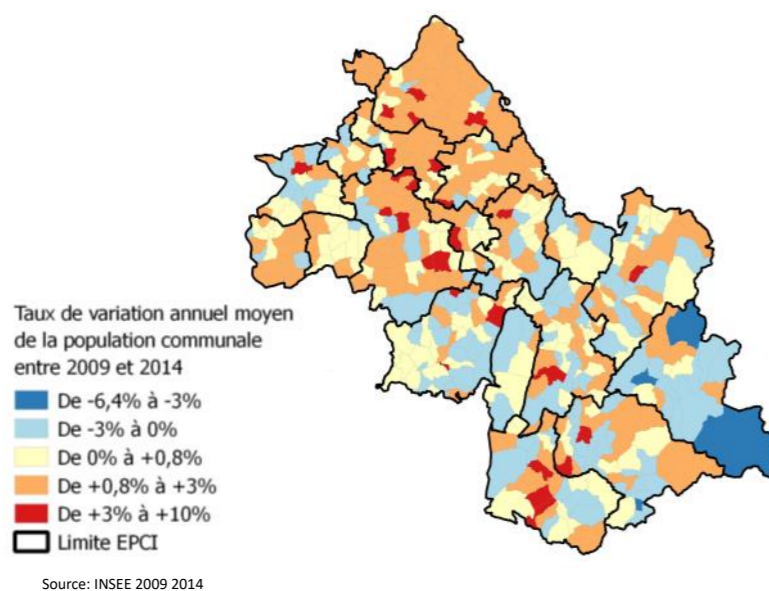
Un territoire de plaines et de montagnes et une agriculture présente partout



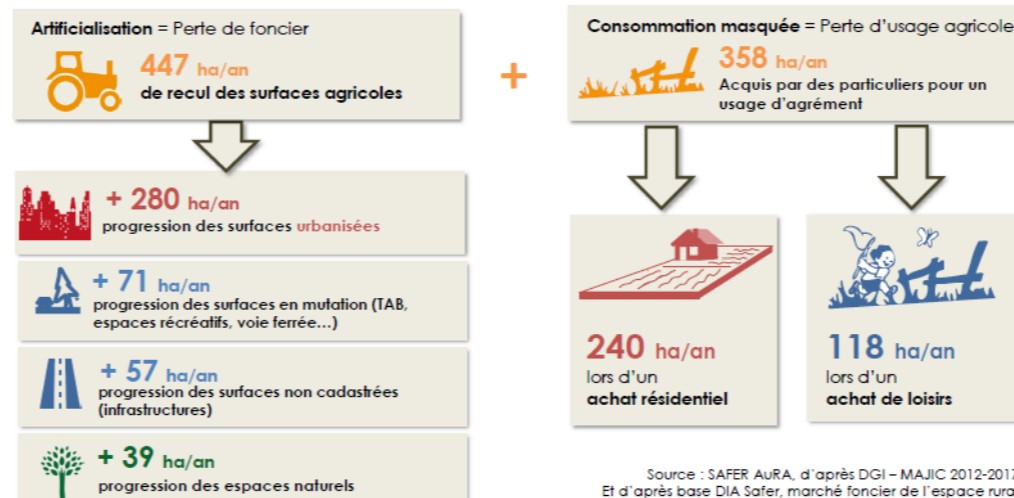
Mais aussi des espaces productifs de plaine, soumis à la pression urbaine

Au nord du département, entre Lyon et Grenoble, les exploitations de grandes cultures (céréales, oléagineux) côtoient des systèmes mixtes (polyculture-élevage). La proximité de ces grandes agglomérations est à la fois un atout et une contrainte pour l'agriculture iséroise. En effet, d'un côté les villes sont des bassins de consommation intéressants notamment pour les producteurs en circuit-court. De l'autre la pression urbaine et le développement d'infrastructures fragmentent de plus en plus les espaces agricoles. Chaque année, entre 2012 et 2017, ce sont 805 hectares de surfaces agricoles qui changent d'usage (soit l'équivalent de 1 150 terrains de football).

Un fort dynamisme démographique qui impacte les surfaces agricoles disponibles



≈ 805 ha/an de recul des surfaces agricoles



1 262 108

isérois en 2019

743 100 ha

superficie totale du département

4 088 m

point culminant du département (Pic Lory)

Source: CD 38

Un recul du nombre d'exploitations, mais un secteur d'activité présent dans la quasi-totalité des communes

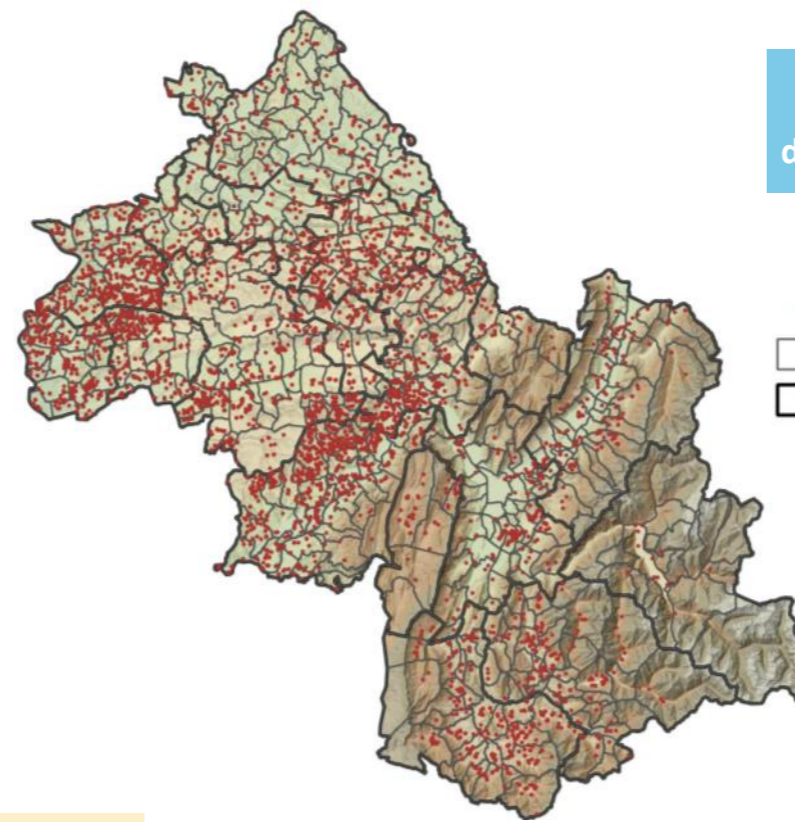
L'inexorable diminution des exploitations

En 2010, on recense **6 302 exploitations en Isère**, soit environ 10 % de la part régionale. Bien que présentes dans la majorité des communes iséroises, leur nombre diminue d'année en année. 10 ans plus tôt, elles étaient encore 8 808 (soit une baisse de 28 %).

Cette diminution du nombre d'exploitations reste cependant dans la moyenne de la région Auvergne Rhône Alpes. **3,3 % des exploitations disparaissent chaque année depuis 2000 en Isère**, 3,2 % en Auvergne Rhône Alpes. La baisse du nombre des exploitations est un phénomène qui touche tous les départements de la région, et plus particulièrement la Haute-Savoie (-4,8 %) et la Savoie (-4,4 %).

Les surfaces agricoles utiles des exploitations diminuent, elles aussi, mais avec un rythme moins élevé (-0,4 % par année depuis 10 ans).

Cette tendance se poursuit : **4 241 exploitants ont fait une déclaration PAC en 2019**. Bien que représentant une baisse marquée, il ne s'agit pas seulement de disparitions, les regroupements étant fréquents (notamment en GAEC).



Une répartition diffuse des exploitations agricoles

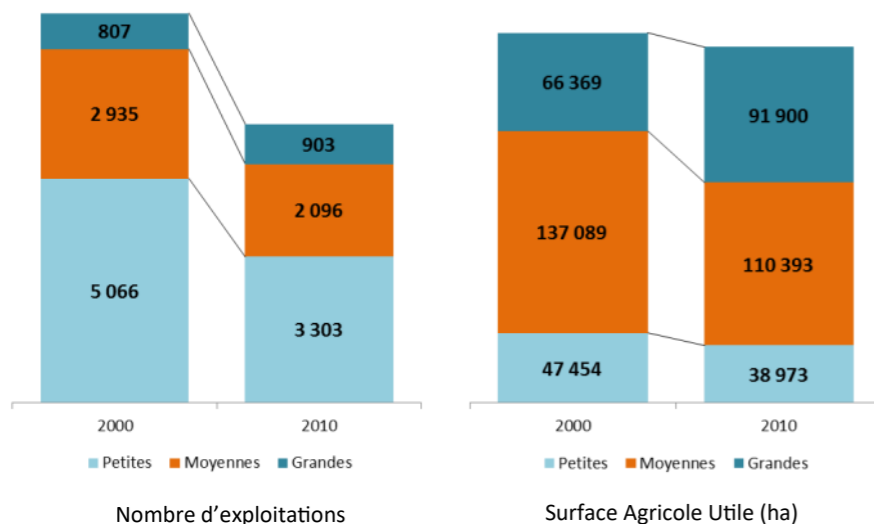
- Bâtiments agricoles, serres, silos
- Limites communales
- Limites des EPCI

Source : extrait BD TOP, IGN

L'agrandissement des exploitations se poursuit

Nombre et SAU des exploitations selon leur taille

Source: AGRESTE 2000 - 2010



Il y a donc moins d'exploitations, mais celles qui subsistent sont plus grandes. Le nombre de petites exploitations baisse de 35 % et de 29 % pour les moyennes, et augmente de 12 % pour les grandes.

Bien que représentant un peu plus de la moitié des exploitations du département, les petites exploitations n'occupent que 16 % de la surface agricole, quand les grandes exploitations détiennent 38 % de la SAU, 12 % de plus qu'en 2000.

Définition

Petites, moyennes ou grandes exploitations

La taille des exploitations est définie par sa Production Brute Standard (PBS) (définition p. 6).

- Les petites exploitations ont une PBS inférieure à 25 000 €
- Les moyennes exploitations ont une PBS comprise entre 25 000 € et 100 000 €
- Les grandes exploitations ont une PBS supérieure à 100 000 €

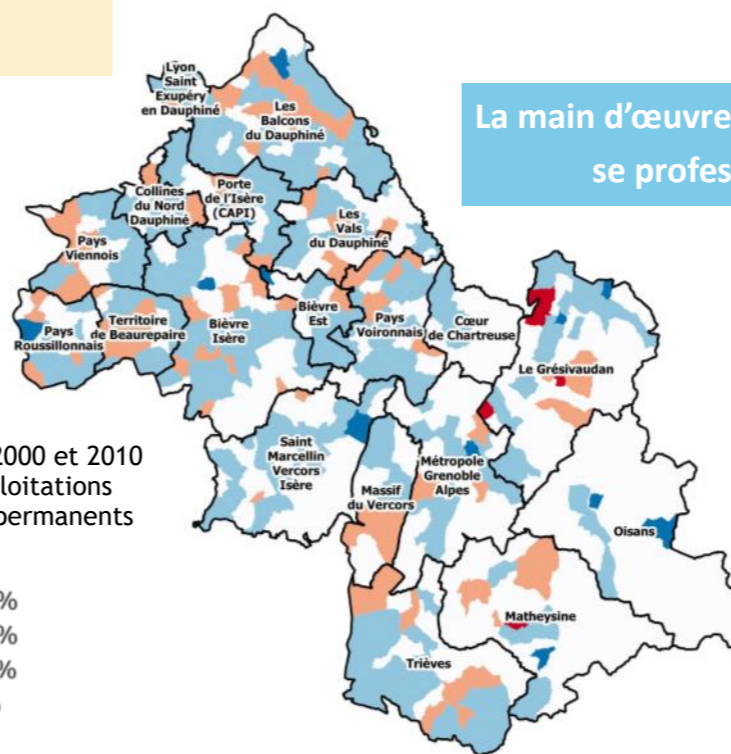
Source: INSEE

La main d'œuvre des exploitations évolue

Historiquement la main-d'œuvre familiale a toujours été très présente au sein des exploitations agricoles. Aujourd'hui encore, elle tient une place importante dans leur maintien.

Toutefois on assiste à une augmentation des actifs hors cadre familial dans les exploitations.

La carte ci-contre montre cette évolution. Les communes en bleu, prépondérantes sur la carte, sont celles où la part des exploitations avec des salariés permanents a augmenté depuis 2000.



Différence entre 2000 et 2010 de la part des exploitations avec des salariés permanents

- -50% à -25%
- -25% à -0,5%
- -0,5% à 0,5%
- 0,5% à 25%
- 25% à 50%

Source: AGRESTE 2000 - 2010

La main d'œuvre des exploitations se professionnalise

4 241 exploitations agricoles iséroises en 2019

239 400 ha de surface agricole utile (SAU) en 2018

39 ha en moyenne par exploitation

+ 12 % d'exploitations de grandes tailles

- 35 % d'exploitations de petites tailles

Source: AGRESTE, 2000, 2010

La diversité des productions, un facteur de résilience

face aux potentielles crises sanitaires, environnementales, climatiques ou conjoncturelles

L'agriculture la plus diversifiée de la région

Un des atouts de l'agriculture iséroise est la pluralité de ses productions. On retrouve cette diversité, à la fois entre les exploitations (cf. carte des orientations technico économique (OTEX)), mais aussi à l'intérieur de celles-ci.

En effet, les exploitations dites en « Polyculture, Polyélevage » représentent 1 exploitation sur 5, soit 1 312 exploitations : aucune production de l'exploitation n'est en effet assez prépondérante pour que l'exploitation soit « spécialisée ». La production brute standard de ces exploitations en polyculture, polyélevage est la plus élevée du département avec environ 67 millions d'euros, soit 21 % de la PBS départementale, signe de leur importance dans l'économie agricole iséroise. Cependant, entre 2000 et 2010, le nombre de ces exploitations a diminué de 46 % et celles-ci ont perdu 19 % de leur SAU.

L'élevage, une des activités phares du département

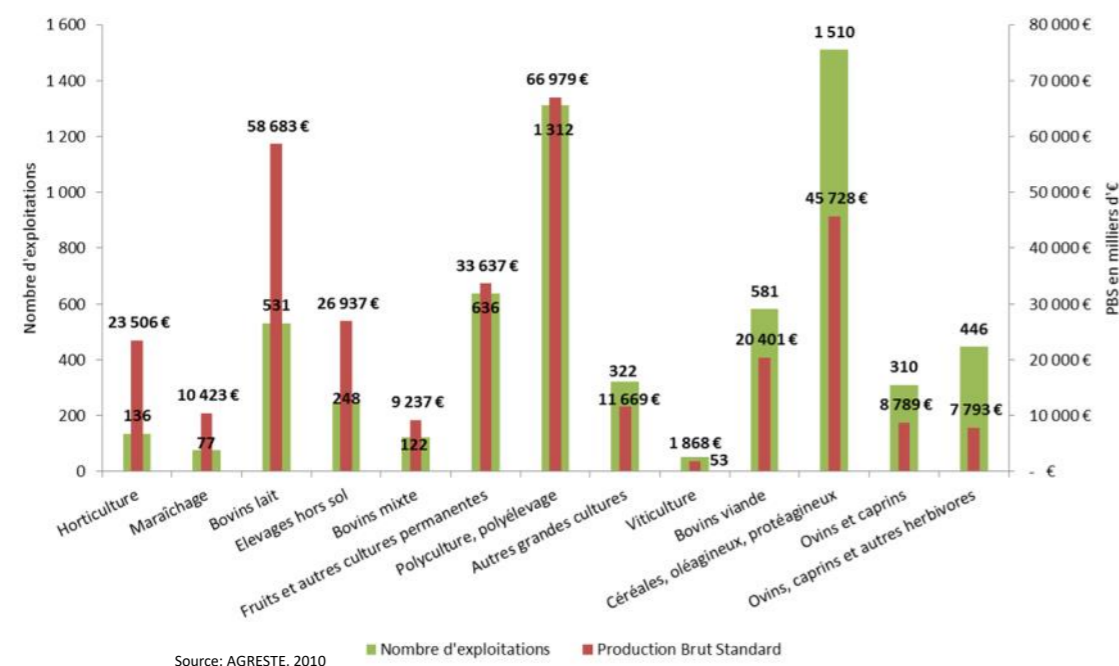
2 exploitations sur 5 sont spécialisées dans les pratiques d'élevage (6 sur 10 avec celles en polyculture-polyélevage). L'élevage bovins viande est majoritaire avec 580 exploitations, devant l'élevage bovins lait et ses 531 exploitations. Au total, les pratiques d'élevage des bovins occupent 1/3 de la SAU départementale.

Le nombre des exploitations spécialisées dans le bovins lait diminue de 5 % tous les ans depuis 2000 et de 1 % pour la SAU. Cependant l'élevage laitier reste important pour l'économie agricole du département. Avec près de 59 millions d'euros de PBS, l'élevage laitier participe à 18 % de la PBS départementale. A titre de comparaison, les exploitations spécialisées en bovins viande, avec presque le même nombre d'exploitations, ne participent qu'à 6 % du PBS départementale.

Le nombre d'exploitations spécialisées en bovins viande est en diminution (-1,5 %), la SAU quant à elle augmente de 1,4 %. On assiste donc à une concentration des exploitations, avec moins d'exploitations mais plus de têtes de bétail par agriculteur (43 têtes par exploitation en 2000 contre 64 en 2010).

L'élevage d'ovins et caprins, très présent dans la partie sud, sud-ouest du département, représente 12 % des exploitations et 8 % de la SAU. Comme pour l'élevage bovins viande, le nombre des exploitations a diminué depuis 2000 de 3,4 % chaque année, quand la SAU a augmenté de 0,4 %. On assiste là aussi à une concentration des exploitations. (29 têtes par exploitation en 2000 contre 44 en 2010).

Un fort potentiel brut de production pour l'élevage de bovins lait

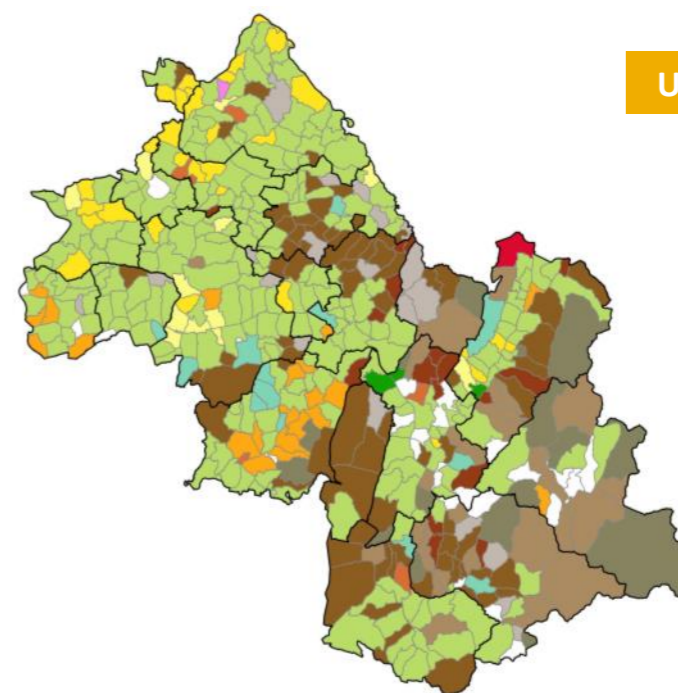


Définition

Orientation Technico Economique des Exploitations (OTEX):

Classification européenne des exploitations selon leur spécialisation, calculée en fonction des productions majoritaires. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total.

Source: INSEE



Une agriculture plurielle



Source: Agreste, RA 2010
Réalisation: DPM-ODE-2018

De nombreuses exploitations céréalières

2 exploitations sur 5 sont spécialisées dans les productions végétales, et près de 1 exploitation sur 4 dans la production de céréales, oléagineux, protéagineux. Ce type de production est la plus importante en termes de nombre d'exploitations (1 510) et en ha de SAU (60 940 ha), soit un quart de la SAU départementale. Là aussi, on assiste à une concentration des exploitations depuis 2000 avec une diminution du nombre d'exploitations de 1,5 % par année et un gain de SAU de 1,1 % par année.

Même conclusion pour les exploitations fruitières. Leur nombre diminue depuis 2000 (-2,3 %) et leur SAU augmente (+1,1 %). La SAU moyenne par exploitation passe donc de 13 ha/exploitation à 18 ha/exploitation.

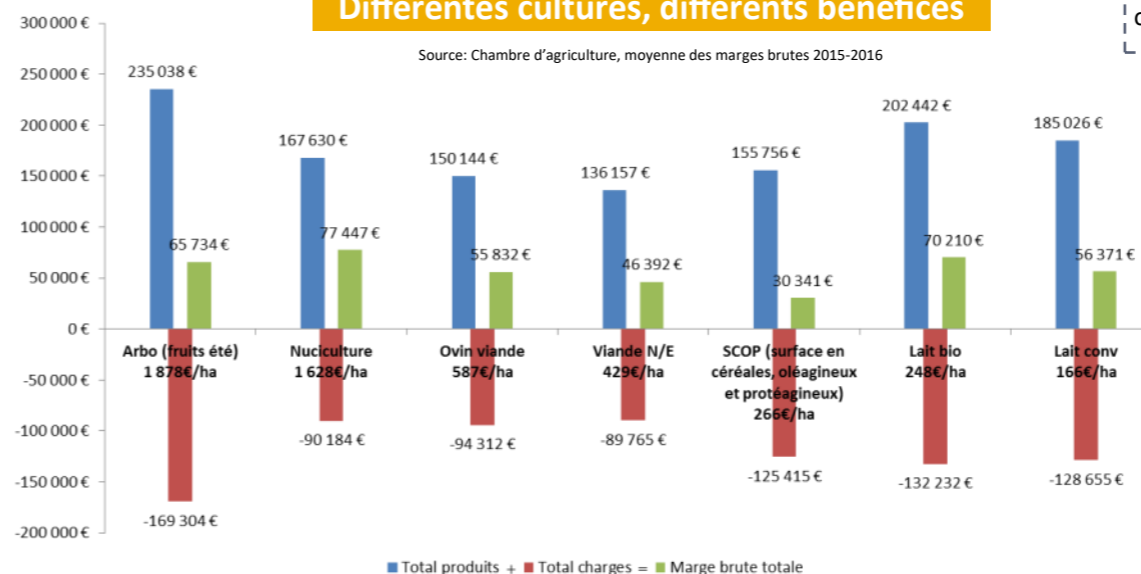
Définition

Production Brute Standard (PBS) :

Elle décrit un potentiel de production des exploitations qui s'exprime en €. Les surfaces de culture et les cheptels de chaque exploitation sont valorisés selon des coefficients propres à chaque type de production. Ces coefficients de PBS ne constituent pas des résultats économiques observés. Ils doivent être considérés comme des ordres de grandeur définissant un potentiel de production de l'exploitation par hectare ou par tête d'animaux présents hors toute aide.

Source: INSEE

Différentes cultures, différents bénéficiaires



Le graphique ci-dessus, montre que les exploitations fruitières et la nuciculture (culture des noix) ont en moyenne, pour les années 2015-2016, une marge brute par hectare largement supérieure à la production de lait en conventionnel ou en agriculture biologique.

60 %
des exploitations pratiquent l'élevage

20 %
des exploitations en polyculture-polyélevage

18 %
de la production brute standard générée par l'élevage laitier

Source: AGRESTE, 2010

Les productions iséroises

Les productions liées à l'élevage

Ces chiffres sont extraits de la **statistique agricole annuelle (SAA)** qui constitue une synthèse des productions agricoles françaises. Elle renseigne chaque année sur l'ensemble des productions agricoles en termes physiques (surfaces et rendements, têtes de bétail) détaillés par produit et par région et département.

Définition

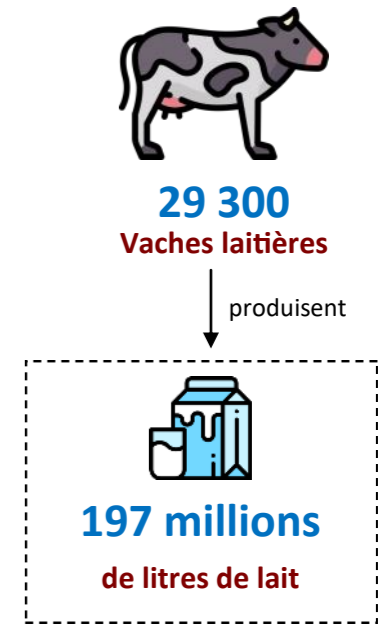
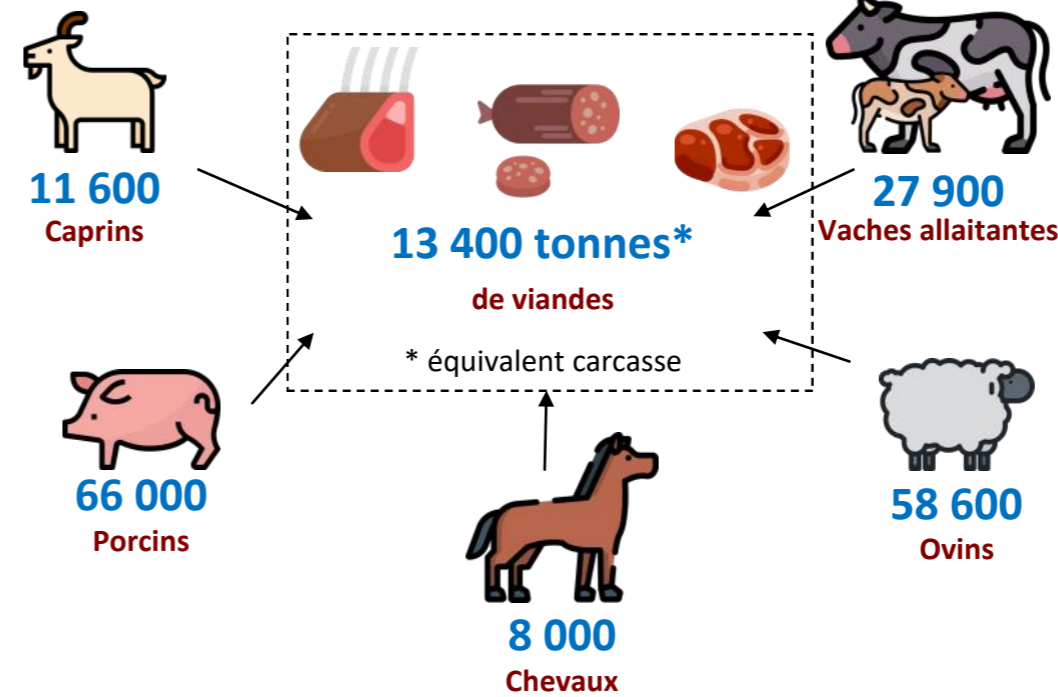
Tonnes Equivalent Carcasse (TEC)

Unité employée pour pouvoir agréger des données en poids concernant des animaux vivants et des viandes sous toutes leurs présentations : carcasses, morceaux désossés ou non, viandes séchées, etc. On applique au poids brut un coefficient propre à chaque forme du produit : 1 pour une carcasse entière par définition, 0,5 pour un gros bovin vivant, 1,3 pour les morceaux désossés, 1,8 pour les saucissons, par exemple.

Source: Agreste

L'élevage Isérois en nombre de têtes de bétail

Source: Agreste, SAA, 2017



Les productions en légumes et en fruits

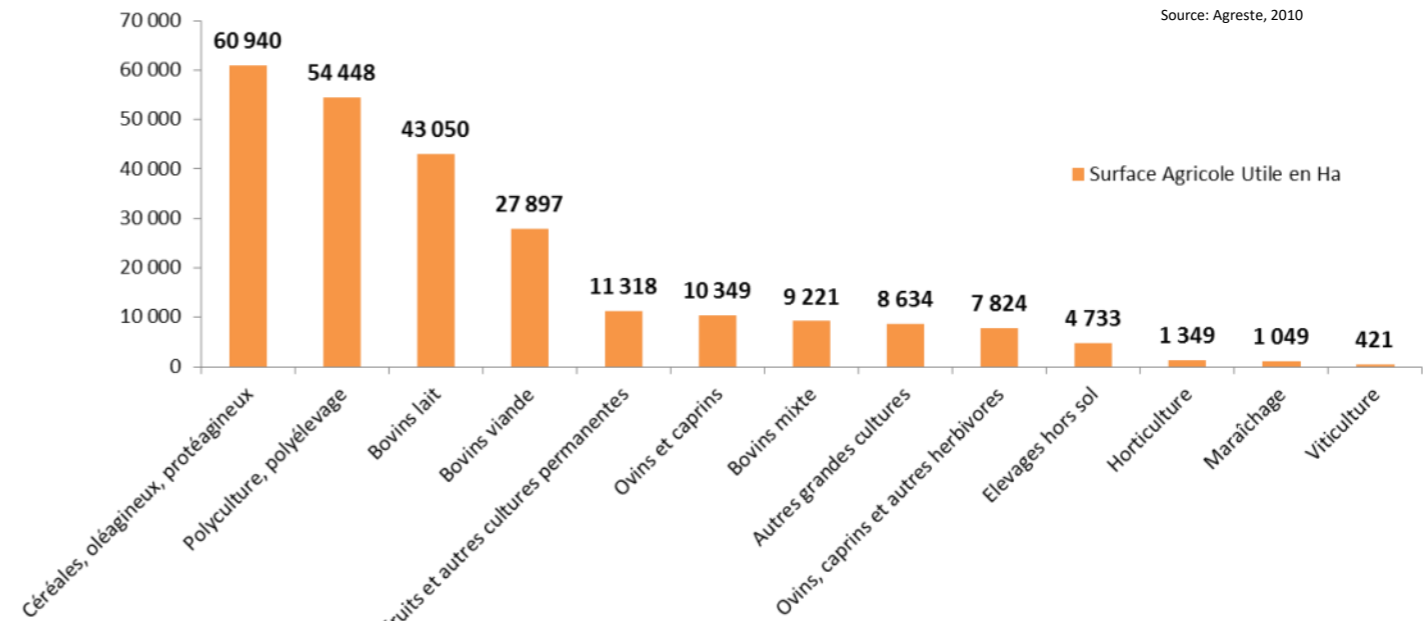
Les données tirées de la Statistique Agricole Annuelle montrent la diversité des productions iséroises. Trois indicateurs sont définis : le volume exprimé en tonnes, la superficie développée exprimée en ha et le rendement qui est le rapport entre le volume et la superficie s'exprimant en tonnes par hectare.

En observant les volumes, ce sont les productions céréalières (blé, maïs grain et maïs semence, orge, avoine, ...) qui arrivent en tête avec 549 815 tonnes produites en 2017, suivies par les oléagineux (colza, tournesol, soja, ...) avec 64 162 tonnes. Ces deux types de production ont un rendement dans la moyenne nationale (7,7 t/ha pour les céréales et 3,5 t/ha pour les oléagineux). Les cultures céréalières ont un poids important dans les volumes de production iséroise et celles-ci sont très consommatrices d'espace, avec 90 234 ha soit 37,4 % de la SAU départementale.

Les cultures des « légumes cultivés pour le fruit » (tomate, cucurbitacée, fraise) et des « racines, bulbes et tubercules » (carotte, céleri rave, oignon et échalote, navet potager, radis) ne représentent que 0,3 % de la SAU départementale mais le rendement associé à ces cultures est très performant avec 30 tonnes à l'hectare pour le premier et 21 tonnes à l'hectare pour le second.

Différentes productions, différentes consommations de l'espace

Source: Agreste, 2010



Quelques exemples...

Type de production	Maïs	Blé	Pommes	Noix	Tomates	Salades	Pommes de terre	Carottes	Haricots
Volume	266 857 t	184 877 t	23 060 t	11 200 t	5 125 t	4 937 t	4 569 t	1 050 t	200 t
Rendement	9,8 t/ha	6,7 t/ha	28,8 t/ha	1,6 t/ha	113,9 t/ha	23,5 t/ha	18,5 t/ha	35 t/ha	9,5 t/ha

Source: SAA, 2017

Des productions diversifiées, valorisées auprès d'un important bassin de consommation de proximité

La proximité entre lieu de production et bassin de consommation impacte l'offre et la demande

Les 1 250 000 habitants en Isère et 1 307 000 habitants dans la Métropole Lyonnaise constituent un bassin conséquent de consommateurs. Les nouvelles pratiques alimentaires conduisent beaucoup de consommateurs à orienter leurs achats vers des produits de qualité, de proximité, d'origine connue, de saison... Face à ce fort potentiel de consommation locale, les exploitations agricoles de l'Isère, moins compétitives sur les marchés nationaux et internationaux du fait de leur faible taille ou de leur situation en zones de piémont et montagnes, ont développé des modes de production et de commercialisation garants de meilleurs revenus : diversification des productions, vente directe et circuits courts, mentions valorisantes (« produits fermiers », « produits de montagnes ») et labels de qualité (Agriculture Biologique, AOP, IGP...). Aujourd'hui la marque Is(H)ère pour les produits agricoles et agroalimentaires de l'Isère contribuent à mieux identifier et à valoriser les productions du département, en garantissant l'origine locale, la prise en compte des coûts de production pour les agriculteurs et des critères de qualité dans les modes de culture et d'élevage.

La vente en circuit-court : un circuit plus traditionnel qu'on ne le pense

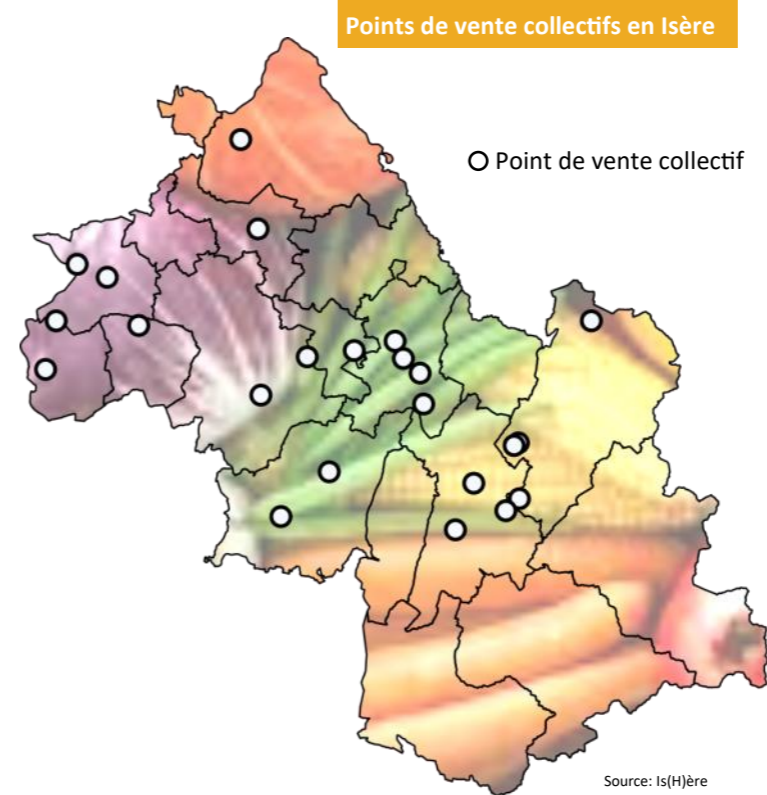
1 631 exploitations iséroises sont engagées dans une démarche de vente en circuit-court, soit 1/4 des exploitations. La vente en circuit-court est présente dans tous les territoires, bien que prépondérante dans les territoires de montagne, là où agriculture et tourisme sont étroitement liés. En 2019, l'Isère compte 23 magasins de producteurs, représentant ainsi le département qui regroupe le plus de « points de vente collectifs » (carte ci-contre).

La vente directe au consommateur, sans intermédiaire, est la solution la plus répandue : 45 % des exploitations vendent directement à la ferme et 19 % sur les marchés. Ces lieux de vente (à la ferme, sur les marchés) existent depuis longtemps et sont dits plus « traditionnels ».

Depuis quelques années, des solutions de vente en circuit-court se développent rajoutant parfois un intermédiaire comme les commerçants détaillants pour les consommateurs, ou des distributeurs pour la restauration collective.

Les produits tirés de l'élevage représentent 51 % des ventes en circuit-court. En comparaison avec la région Auvergne Rhône Alpes, le département de l'Isère vend légèrement plus de produits dits « animaux », 29 % contre 23 %.

Pour plus de la moitié des petites exploitations engagées dans cette démarche, la vente en circuit court représente plus de 75 % de leur chiffre d'affaires.

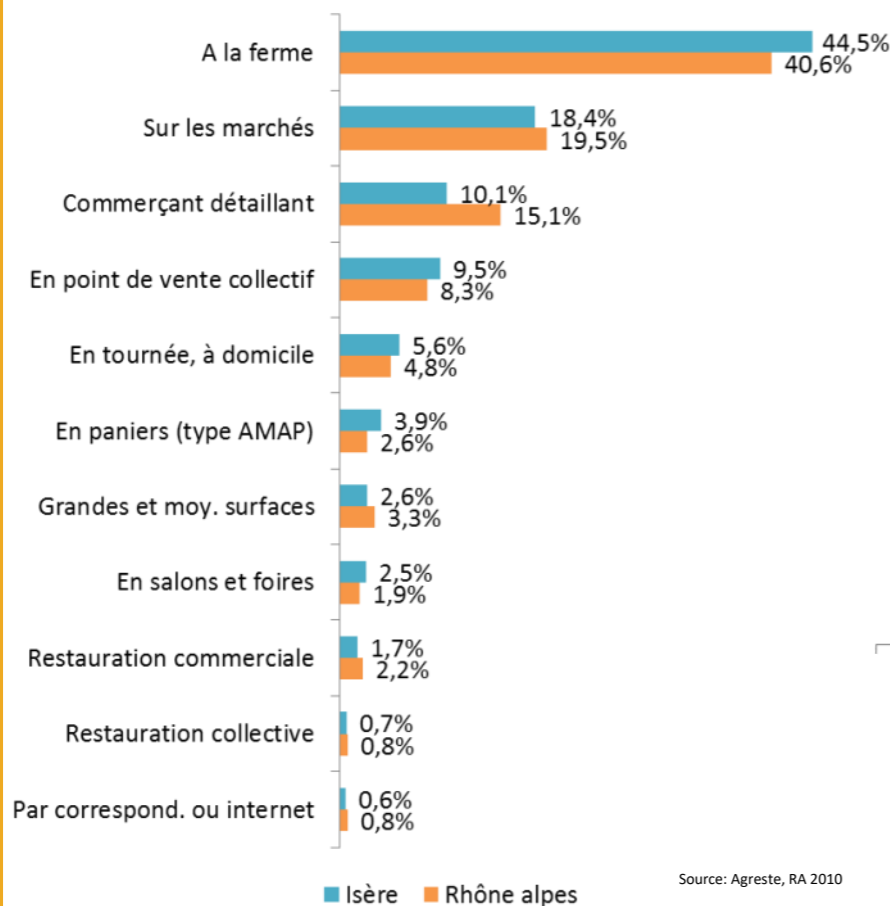


Au moins 23 points de vente collectifs sont répartis en Isère permettant à plusieurs producteurs de mutualiser un lieu de vente, d'économiser des coûts, mais aussi de proposer aux consommateurs une offre de produits locaux plus diversifiée.

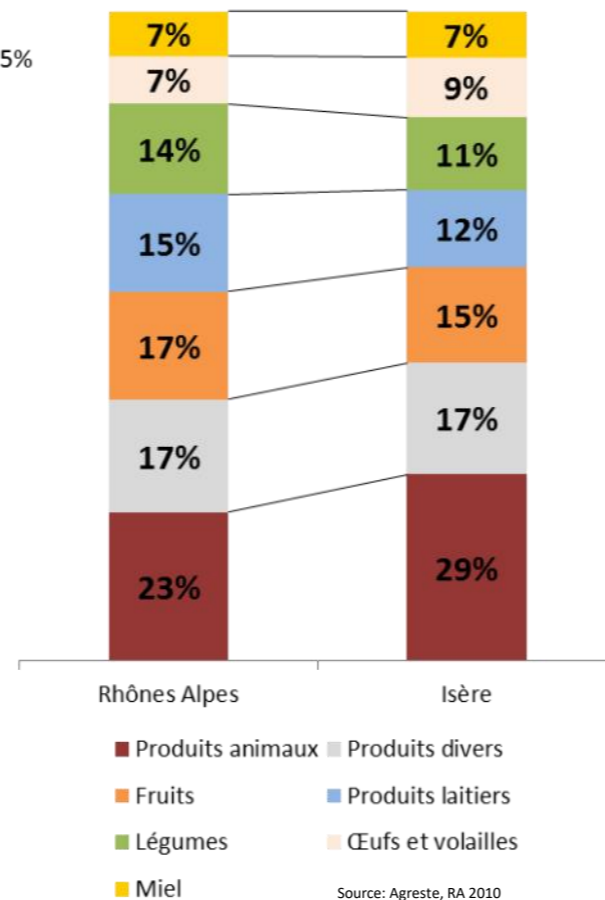
Ces points de vente complètent une offre déjà existante dans les territoires comme les AMAP, les sites internet de mise en relation consommateurs/producteurs, le réseau Bienvenue à la ferme, etc ...



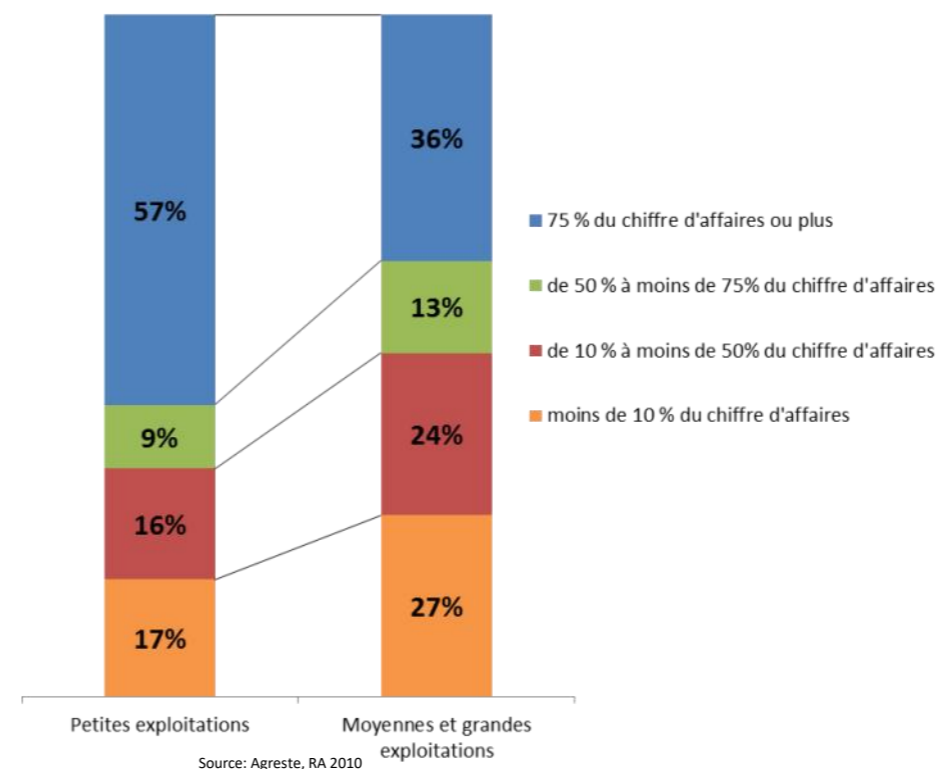
Lieux de vente des productions en circuit court (3 réponses possibles par exploitation)



Types de productions vendues en circuit-court



Part du chiffre d'affaires selon la taille de l'exploitation



26 % des exploitations en circuit-court

44 % des exploitations en circuit court vendent directement à la ferme

16 % des exploitations ont une activités de diversification

20 % dans la transformation de produits laitiers

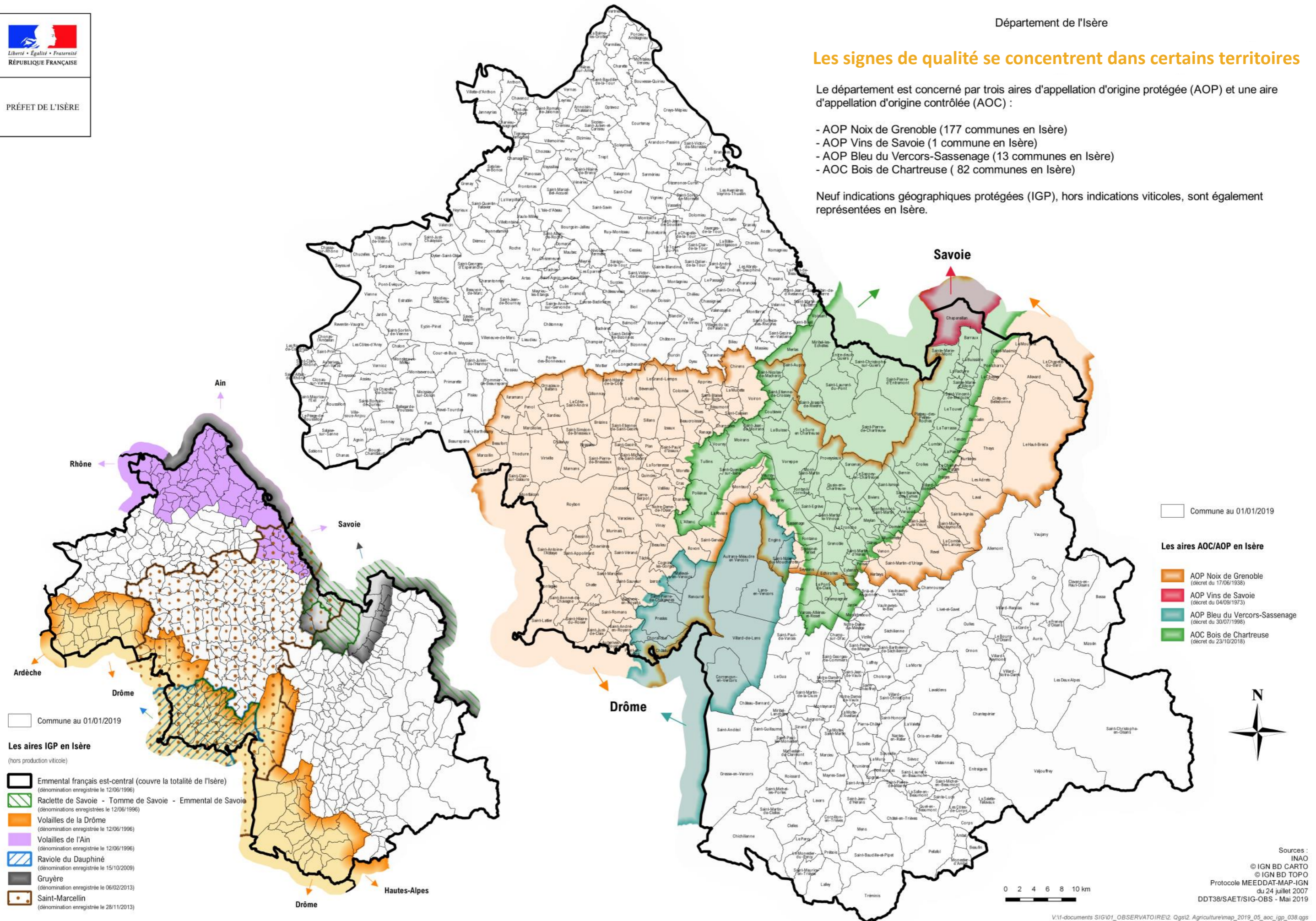
Source: AGRESTE, 2000, 2010

Les signes de qualité se concentrent dans certains territoires

Le département est concerné par trois aires d'appellation d'origine protégée (AOP) et une aire d'appellation d'origine contrôlée (AOC) :

- AOP Noix de Grenoble (177 communes en Isère)
- AOP Vins de Savoie (1 commune en Isère)
- AOP Bleu du Vercors-Sassenage (13 communes en Isère)
- AOC Bois de Chartreuse (82 communes en Isère)

Neuf indications géographiques protégées (IGP), hors indications viticoles, sont également représentées en Isère.



Une agriculture biologique (AB) qui se diffuse dans les territoires

Une progression différenciée mais présente dans l'ensemble des territoires isérois

Le nombre d'exploitations engagées en agriculture biologique a presque quadruplé entre 2010 et 2016 passant de 106 exploitations à 386. Avec 3 388 ha en 2010, l'agriculture biologique représentait 1,3 % des surfaces agricoles départementales. En 2016, c'est 6,3 % de la surface agricole qui y sont dédiés, soit 17 493 ha.

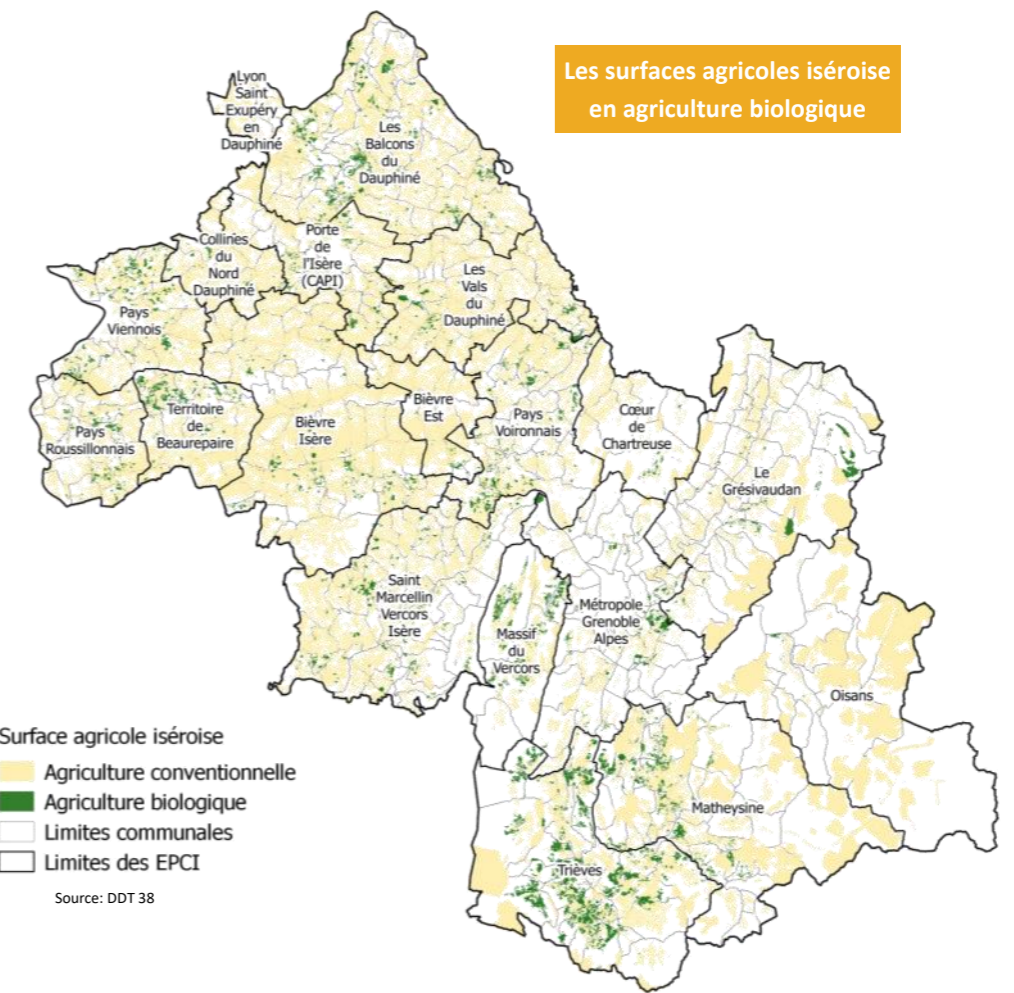
Ces pratiques plus respectueuses de l'environnement se diffusent largement sur l'ensemble des territoires isérois.

En 2010, près de la moitié (44 %) des surfaces dédiées à l'agriculture biologique (AB) se situait dans le Trièves. Dans le reste du département, 10 EPCI avaient moins de 100 ha d'espace agricole en AB. 6 ans plus tard, les surfaces en AB du Trièves ne représentaient plus que 26 % de l'ensemble et seulement 3 EPCI étaient sous la barre des 100 ha.

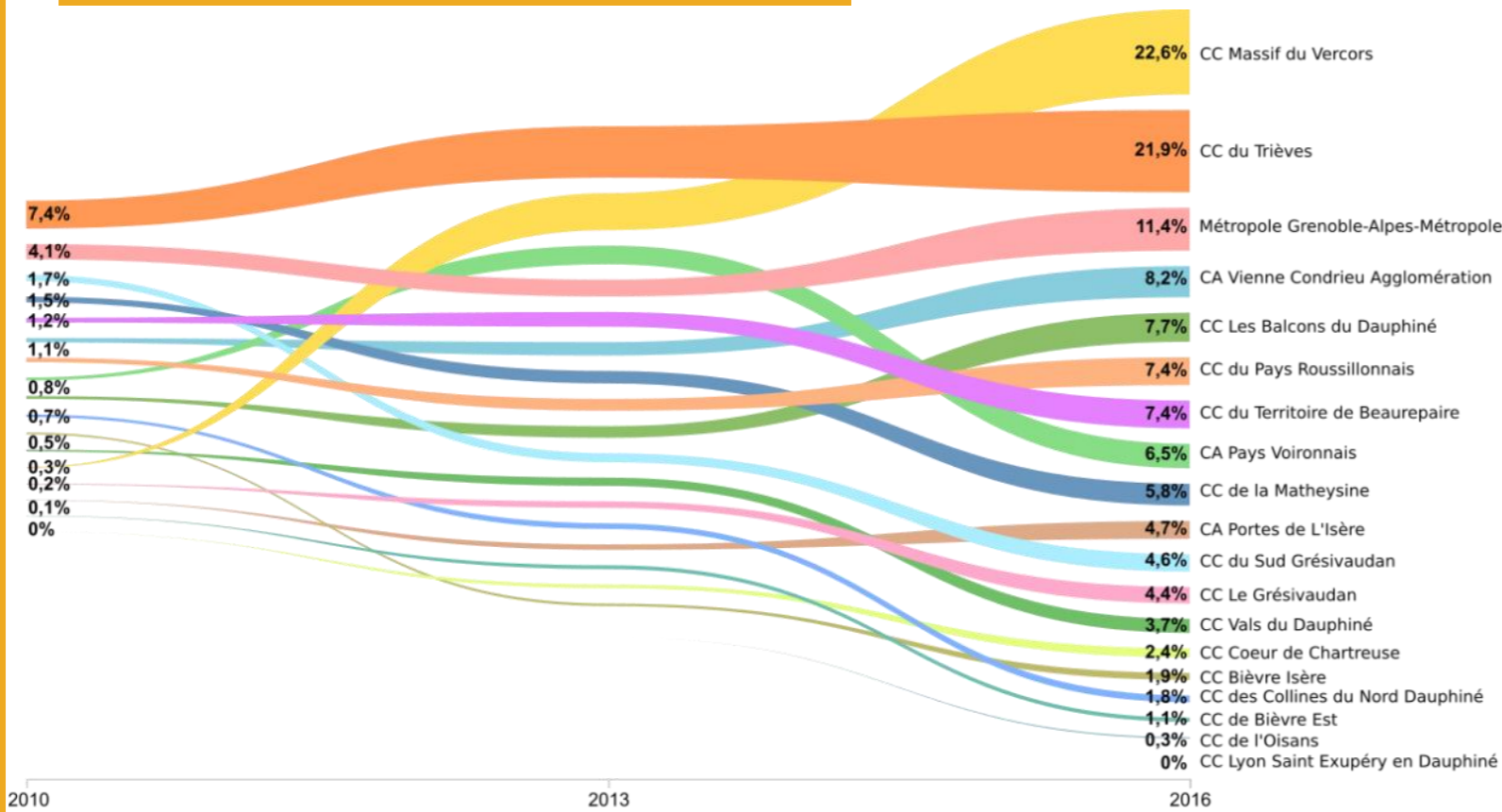
Le Vercors est le territoire qui a le plus développé ces pratiques : il est passé de 18 ha à 1 261 ha d'espace agricole en AB entre 2010 et 2016, soit une évolution annuelle moyenne de 103 %, l'agriculture biologique passant ainsi de 0,3 % à près de 25 % de la superficie agricole totale.

Cette évolution est différenciée selon les territoires et les types de production. Pour l'élevage laitier par exemple, le passage en agriculture biologique permet de maintenir le niveau d'excellence des productions et de mieux valoriser sa production. Convertir des prairies ou pâturages en agriculture biologique est plus simple et moins risqué que de convertir des terres utilisées pour les grandes cultures. Les prairies ou pâturages permanents nécessaires à l'élevage sont les types de culture qui ont le plus d'hectares en agriculture biologique, soit environ 50 % de la superficie iséroise en AB. Pour certains territoires comme le Trièves, l'évolution de l'agriculture biologique tient aussi de l'engagement historique des acteurs sur le territoire.

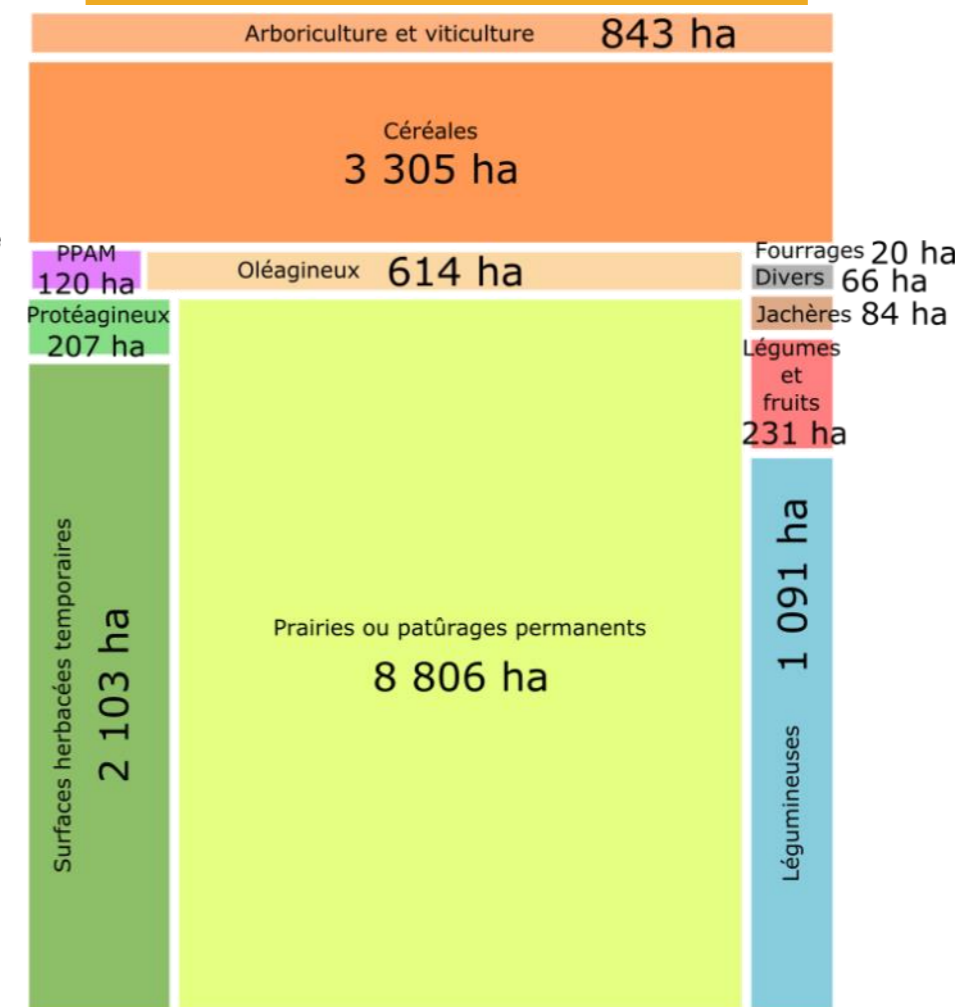
Particularité du territoire isérois, la culture de la noix occupe la 5ème place des cultures ayant les plus grandes surfaces en AB, avec 629 ha dédiés à cette culture.



Evolution de la part des surfaces agricole dédié à l'agriculture biologique



Répartition des surfaces en AB selon le type de culture en 2016



17 493 ha
En surface biologique

6,3 %
De la SAU départementale est en agriculture biologique

+ 31 %
D'hectares par année, de 2010 à 2016

Clé de lecture : L'épaisseur des traits correspond à la part des surfaces en AB sur l'ensemble des surfaces agricoles de l'EPCI.

En 2010, dans la CC du Trièves, 7,4% des surfaces agricoles de l'EPCI étaient en agriculture biologique. En 2016, celles-ci représentaient 21,9%, soit une évolution de 14,5% entre 2010 et 2016.

Source: DDT 38

PPAM : Plantes à Parfums, Aromatiques et Médicinales

Source: DDT 38

Source: DDT 38

L'agriculture qui participe à la fabrique d'une identité territoriale

Zoom sur la nuculture (culture de la noix de Grenoble)

La Noix de Grenoble est une des productions emblématiques de l'Isère. Sa culture est née au cœur du Sud-Grésivaudan pour aujourd'hui recouvrir 261 communes dont 184 en Isère. Ce sont les conditions météorologiques et géologiques qui ont permis le développement de sa production. Les vergers, cultivés entre plaines et collines, de 150 à 800 m d'altitude, bénéficient de toute la fraîcheur d'un climat alpin parfaitement adapté à la culture de la noix. Cependant, cette production est vulnérable aux aléas climatiques : en 2014, la rudesse de l'hiver a été responsable du recul de la production avec un déficit de 4 300 tonnes.

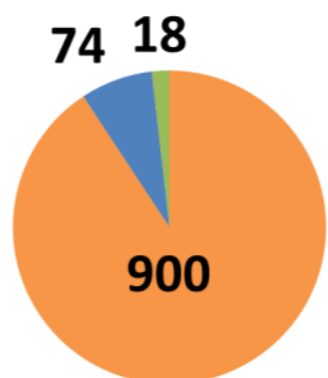
La noix de Grenoble est une AOP. Toutefois environ 1/3 de production ne bénéficie pas de ce signe de qualité.

Bien organisée en filière, la culture de la Noix de Grenoble a un rayonnement économique, mais aussi touristique et culturel, à l'image de la route de la Noix qui cherche à valoriser le lien du produit à son terroir.

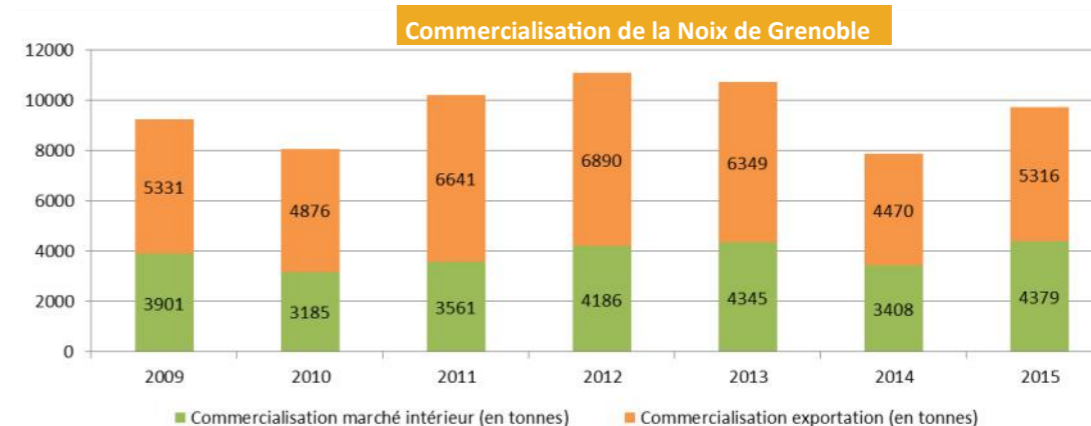
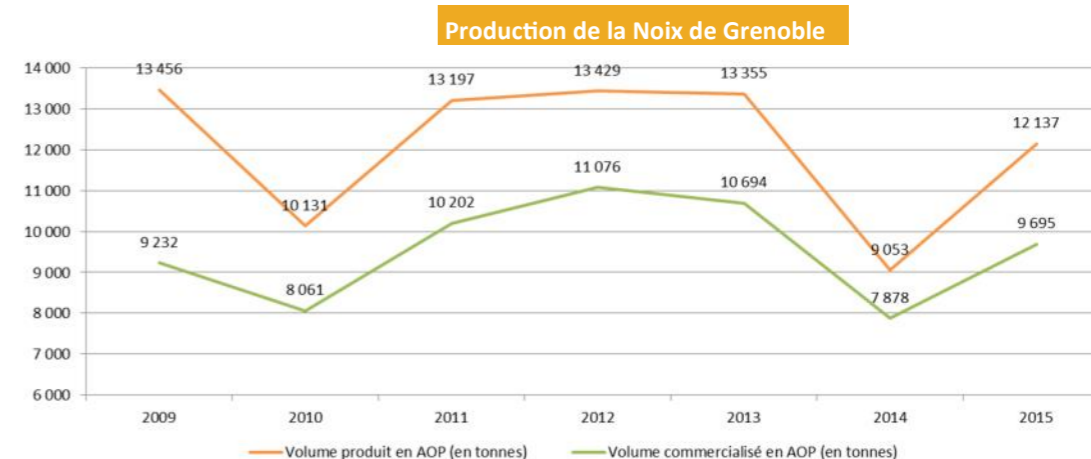
Entre production et commercialisation, la culture de la noix fait vivre près de 1 000 acteurs et leurs familles concentrés principalement autour des communes du Sud-Grésivaudan.

Le produit s'exporte bien, il est principalement consommé hors Isère (entre 55 % et 65 % d'exportation). Néanmoins la part de l'Isère en valeur absolue reste stable depuis 2009.

Les acteurs de la Noix de Grenoble



■ Producteurs
■ Producteurs-expéditeurs
■ Entreprises de commercialisation



Source: Comité Interprofessionnel de la Noix de Grenoble

Zoom sur la marque territoriale is(H)ere

En juin 2018, les partenaires du Pôle agroalimentaire isérois* ont officiellement lancé la marque is(H)ere pour promouvoir les produits isérois et les circuits alimentaires de proximité. Cette marque territoriale concerne des produits agricoles et agroalimentaires :

- Issus d'une ferme iséroise ou élaborés à partir de produits agricoles du territoire,
- Qui garantit une juste rémunération au producteur,
- Qui respecte les bonnes pratiques d'élevage et le bien-être animal ainsi que la maîtrise des produits et traitements des cultures.

L'agrément est donné par un Comité constitué d'agriculteurs, artisans, commerçants, restaurateurs et d'associations de consommateurs. Des audits de contrôle indépendants sont également prévus.

Les magasins, les artisans ou les industriels qui soutiennent ou demandent cette marque s'engagent à payer leurs achats de produits agricoles en prenant en compte les coûts de production. Cette démarche permet donc d'aider les agriculteurs isérois à vivre de leur travail et facilite ainsi le maintien d'exploitations agricoles en Isère. Pour les consommateurs, la marque is(H)ere, associée aux labels officiels (AOP, IGP, AB, label rouge...), contribue à l'identification de produits de proximité et de qualité en Isère.

Au 30/09/2019, près de 800 produits sont déjà agréés et des comités d'agrément ont lieu plusieurs fois par an.

* regroupant en juin 2019 : diverses collectivités (Département de l'Isère, Grenoble-Alpes-Métropole, Communauté d'agglomération du Pays voironnais, Communauté de communes du Grésivaudan, Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône), les Chambres consulaires (Chambre d'agriculture de l'Isère, Chambre de métier et de l'artisanat de l'Isère, Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble et Chambre de commerce et d'industrie du nord-Isère) et plusieurs acteurs économiques de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Isère (producteurs, transformateurs, distributeurs).



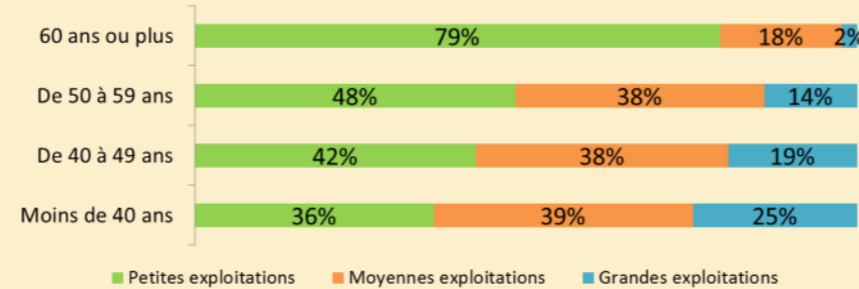
Les dynamiques d'installation et de transmission transforment le métier d'agriculteur

Une population agricole vieillissante

Le vieillissement des exploitants agricoles est comparable à celui de la population active française. En France métropolitaine, l'âge moyen des actifs en 2010 est de 49 ans pour les hommes et 53 ans pour les femmes. En Isère, la tendance est la même pour les exploitants agricoles, 59 d'entre eux sont âgés de 40 à 59 ans.

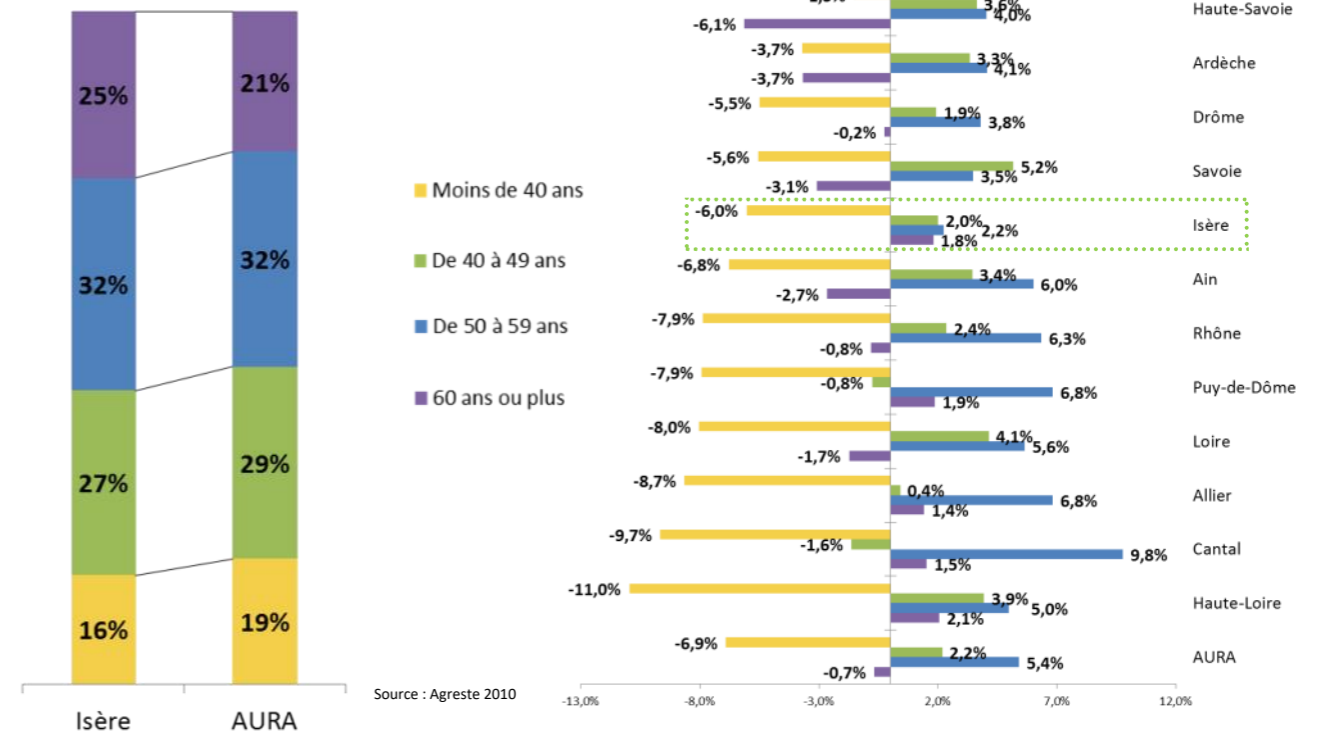
En comparaison avec la Région Auvergne Rhône Alpes, la part des plus de 60 ans est légèrement plus grande en Isère (25 % contre 21 %), en augmentation de 1,8 % par rapport à l'année 2000. La part des moins de 40 ans est en baisse de 6 % entre 2000 et 2010. Suivant ce constat, la question du renouvellement des exploitations, bien qu'elle ne soit pas nouvelle, est un enjeu auquel l'agriculture iséroise doit faire face.

Si l'on rapproche l'âge des exploitants avec la taille des exploitations, on remarque que les grandes exploitations comptent plus de jeunes exploitants (moins de 40 ans). En 2010, 25% des moins de 40 ans travaillaient dans une grande exploitation, alors que pour les exploitants les plus âgés (plus de 60 ans), 79% travaillaient dans de petites exploitations.



Source : Agreste 2010

Répartition en 2010 et évolution entre 2000 et 2010, de la part des exploitants agricoles selon leurs âges



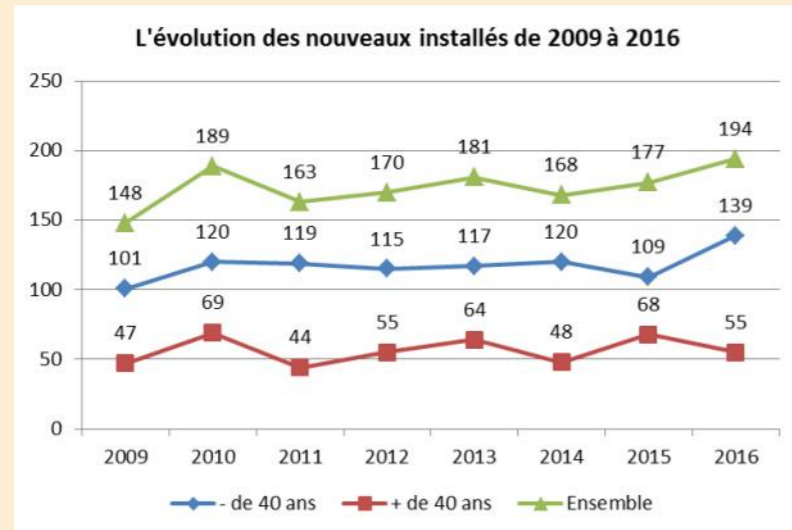
Source : Agreste 2010

Mais un renouvellement des générations qui se confirme

Entre 2009 et 2016, il y a eu 1 400 nouveaux installés sur 5 100 chefs d'exploitations. Cela correspond à une moyenne annuelle de 170 installations, dont 115 ont moins de 40 ans. Près de la moitié de ces nouveaux installés obtienne la dotation jeune agriculteurs (DJA).

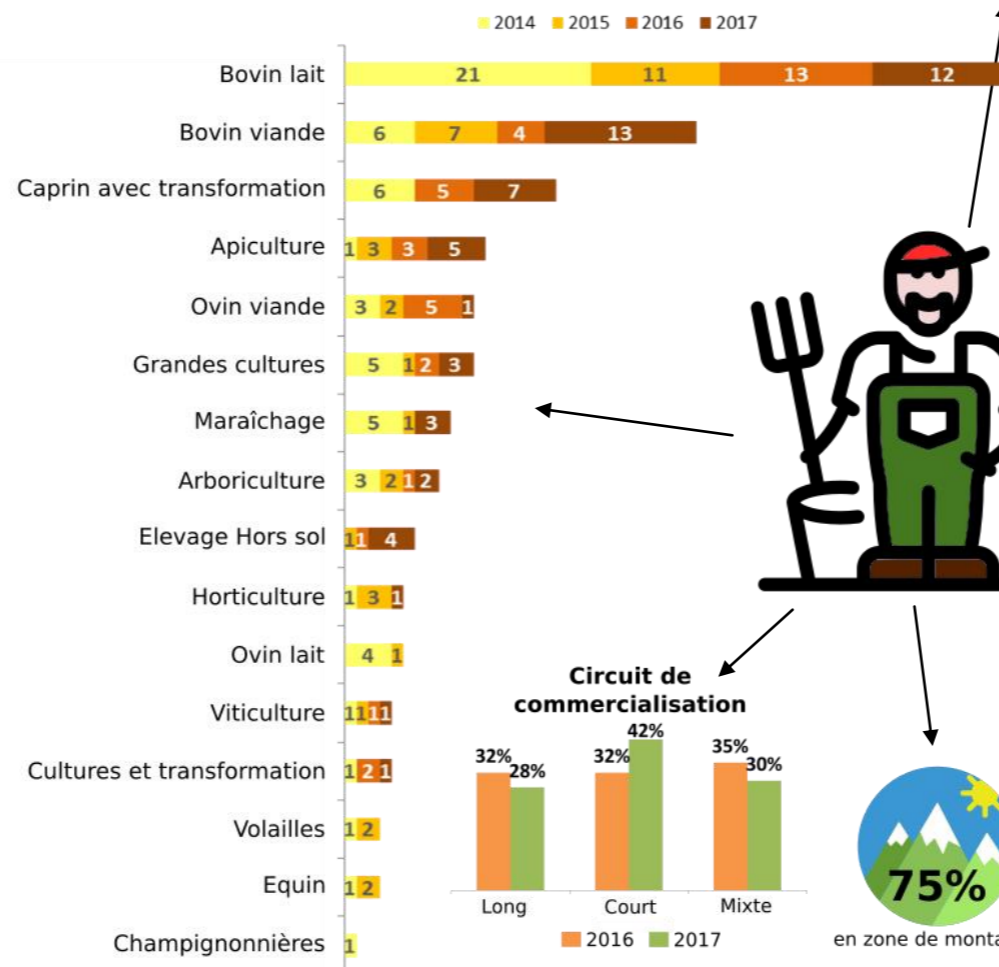
Les femmes représentent 36 % des installés.

Depuis 2012 le nombre d'installés fluctue autour de 174 et culmine à 194 en 2016, soit un renouvellement d'environ 4 % des exploitations et entreprises du territoire isérois. Ce taux de renouvellement est le plus important chez les paysagistes, les éleveurs ovins, caprins ainsi que chez les producteurs de cultures spécialisées.



Source : CCMSA

Type de production et nombre de nouveaux installés par année



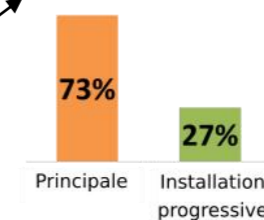
60 % hors cadre familial
(exploitation non transmise par un membre de sa famille)

Profil des nouveaux installés bénéficiant de la dotation jeune agriculteur (DJA) en 2017

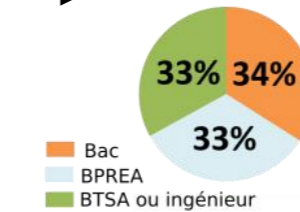
Genre des porteurs de projet



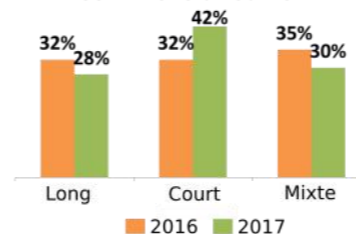
Type d'installation



Formation agricole



Circuit de commercialisation



75% en zone de montagne



45% en 2017
32% en 2016

Source : Chambre d'agriculture de l'Isère 2017

51 ans

âge moyen des chefs d'exploitation et coexploitants

1/4

des exploitants ont plus de 60 ans

170

nouvelles installations par an en moyenne depuis 2009

45 %

des nouveaux installés s'orientent vers l'agriculture biologique

Source : Agreste, CCMSA, Chambre d'Agriculture

Les systèmes agricoles soutenus financièrement

Les acteurs publics sont nombreux à soutenir l'économie agricole et plus largement le développement rural.

L'Union Européenne contribue d'une part aux aides du premier et du deuxième pilier de la politique agricole commune (PAC) et dans une moindre mesure elle cofinance des aides aux filières d'élevage et végétales via FranceAgrimer. Ces aides ont été mises en place en 1962 et ont récemment évolué pour mieux prendre en compte le respect de l'environnement, la sécurité sanitaire et le développement rural. On parle de verdissement de la PAC.

L'État contribue au côté de l'Union Européenne aux aides du premier et du deuxième pilier de la PAC ainsi qu'au soutien des filières. Par ailleurs, l'État français soutient d'autres projets comme l'installation des jeunes exploitants, le développement agricole, le soutien à l'agriculture biologique, au pastoralisme... Il intervient aussi pour des aides « de crise » et indemnise les exploitants ayant subi des calamités agricoles. Depuis peu, il prend aussi en charge une part des cotisations sociales de certains exploitants en situation potentiellement fragile (emplois saisonniers, installation...)

Les aides versées à l'agriculture en Auvergne Rhône-Alpes par l'État et l'Union Européenne au titre de l'année 2016 se montent à 1,5 milliard dont les 2/3 proviennent de l'UE. 1,2 milliard bénéficient directement aux exploitations agricoles. Le reste est attribué aux actions collectives, aux industries agro-alimentaire et coopératives.

En 2017, l'ensemble des aides (hors AB, MAE, Assurance récolte) s'élevait à 71,7 millions d'euros pour le département de l'Isère.

Le Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes et d'autres acteurs publics (conseils Départementaux, Agence de l'eau...) soutiennent également les activités agricoles par des aides notamment, pour la modernisation et la compétitivité des exploitations agricoles, l'investissement pour l'agriculture biologique et l'agroécologie, la mécanisation en zones de montagne, les bâtiments d'élevage, la limitation des pollutions ponctuelles d'origine agricole...

Certaines collectivités locales s'impliquent également pour maintenir un tissu agricole sur leur territoire, garant de l'entretien des espaces, porteur d'emplois et fournisseurs de produits locaux de qualité.

Les aides à l'installation

Pour faciliter l'installation de jeunes agriculteurs, il existe différents dispositifs d'aides : dotation (DJA), prêts à taux réduits, exonérations de cotisations sociales et abattements fiscaux.

Pour bénéficier de la DJA, le demandeur doit être titulaire d'un diplôme agricole de niveau IV, reconnu comme conférant la capacité professionnelle agricole, complété par un plan de professionnalisation personnalisé validé par le Préfet. Le montant de base de la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs (DJA) varie selon 3 critères : la dimension agro-écologique du projet ; les difficultés d'installation rencontrées lors d'une reprise en dehors du cadre familial ; le potentiel du projet à générer de la valeur ajoutée et de l'emploi.

Le montant de la DJA a été revalorisé d'environ 56 % entre 2016 et 2018, pour atteindre 31 000 euros en moyenne en France (chiffres MAAF) ; elle est plus élevée en zones défavorisées et de montagne pour atteindre 36 000€ en moyenne en Isère en 2017 (chiffres chambre d'agriculture de l'Isère).

Les aides du Département

Sans compter le laboratoire vétérinaire qu'il pilote, le Département consacre chaque année un budget de 8,4 millions d'euros en faveur de l'agriculture, que ce soit pour aider directement les exploitants dans leurs investissements ou pour soutenir les organismes qui œuvrent pour le développement de la « ferme Isère ».

Montant total des aides de la PAC par catégorie sur la période 2013-2017 en Isère

	Montant total des aides			Evolution 2013-2017 (millions d'€)
	2013 (millions d'€)	2015 (millions d'€)	2017 (millions d'€)	
1^{er} pilier	59,9	56,8	58,8	-1,1
DPU	54,5	-	-	-
DPB	-	28,3	25,7	-
Verdissement	-	17,1	17,5	-
Paiement redistributif *	-	4,0	7,6	-
Paiement additionnel JA	-	0,6	0,6	-
Total aides découplées	54,5	50,0	51,5	-3,0
Aide aux bovins allaitants	3,5	3,9	4,1	+0,6
Aides aux bovins laitiers	0,9	1,3	1,3	+0,5
Aides ovins/caprins	0,9	0,9	0,8	-0,0
Aides aux protéines végétales	0,0	0,8	1,0	+1,0
Autres aides couplées végétales	0,1	0,0	0,1	-0,0
Total aides couplées	5,4	6,8	7,4	+2,0
2^e pilier	10,7	12,0	12,9	+2,1
ICHN (Indemnité compensatoire de handicaps naturels)	8,0	12,0	12,9	+4,8
PHAE (Prime herbagère agro-environnementale)	2,7	-	-	-2,7
TOTAL GÉNÉRAL**	70,6	68,8	71,7	+1,1

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

- : sans objet / ND : Non Disponible

* Aide valorisant les productions à forte valeur ajoutée ou génératrice d'emploi, qui se font sur des

** Hors AB, MAE, Assurance récolte

Définition

L'**aide découplée** qui existait en 2014, appelée droit au paiement unique (DPU), a été remplacée en 2015 par une aide en trois parties : le paiement de base, appelé **DPB** (droit au paiement de base), le **paiement vert** et le **paiement redistributif**.

Le **paiement « de base » (DPB)** est versé en fonction des **surfaces détenues** par les agriculteurs.

Le **paiement vert** est accordé à tout exploitant qui respecte (sauf cas dérogatoires) un ensemble de trois **critères bénéfiques pour l'environnement**.

Le **paiement redistributif** permet de **valoriser les productions à forte valeur ajoutée ou génératrices d'emploi**, qui se font sur des exploitations de taille inférieure à la moyenne (typiquement l'élevage en général et en particulier l'élevage laitier, ou encore les fruits et légumes). C'est **une aide qui reconnaît de façon indirecte l'emploi**. Elle est payée en complément des DPB de l'exploitation.

Une **aide couplée** consiste à **aider spécifiquement une exploitation agricole** lorsqu'elle génère un **certain produit**. Si une exploitation agricole génère plusieurs produits, elle peut bénéficier de plusieurs aides couplées.

Source: Ministère de l'agriculture

ZOOM sur les Dotations Jeunes Agriculteurs

Enquête Chambre d'agriculture de l'Isère : suivi socio-économique des nouveaux agriculteurs isérois 2016

- Les agriculteurs ayant bénéficié de la DJA obtiennent de manière générale de meilleurs résultats économiques
- Les exploitations sont plus productives et dégagent un chiffre d'affaires plus important (50 % des exploitants ont une production supérieure à 100 000 €).
- Cependant ces exploitations ont également des charges bien plus élevées ainsi que des investissements plus conséquents. Les annuités sont supérieures à 15 000 € dans 44 % des cas et le résultat de l'exercice inférieur à 15 000 € pour 72 % des exploitations. 23 % des fermes DJA n'ont pas dégagé de bénéfices en 2015.
- Finalement, seulement 28 % des agriculteurs prélèvent dans leurs résultats d'exploitation un revenu supérieur ou égal au SMIC.

Le montant moyen de la DJA en Isère était de 36 000 € en 2017 (20 000 € en moyenne en France). Ce montant a été revalorisé d'environ 20 % depuis 2014. Il est modulé pour donner un coup de pouce supplémentaire aux installations hors cadre familial, aux projets répondant aux principes de l'agri-écologie et aux projets générateurs de valeur ajoutée et d'emploi. Après la suppression des prêts bonifiés, le montant de la DJA sera encore davantage revalorisé avec l'introduction d'une nouvelle modulation, en fonction de l'effort de reprise et de modernisation de l'exploitation.

Source : Suivi socio-économique des nouveaux agriculteurs isérois - Chambre d'agriculture de l'Isère - 2016

58,8
millions d'€

pour le 1er pilier en 2017

dont

7,4
millions d'€

d'aides couplées en 2017

12,9
millions d'€

pour le 2eme pilier en 2017

36 000 €

montant moyen de la DJA
en 2017

Agriculteur, un métier en constante évolution

Une profession qui fait appel à plusieurs métiers

De nouvelles compétences sont nécessaires au sein des fermes

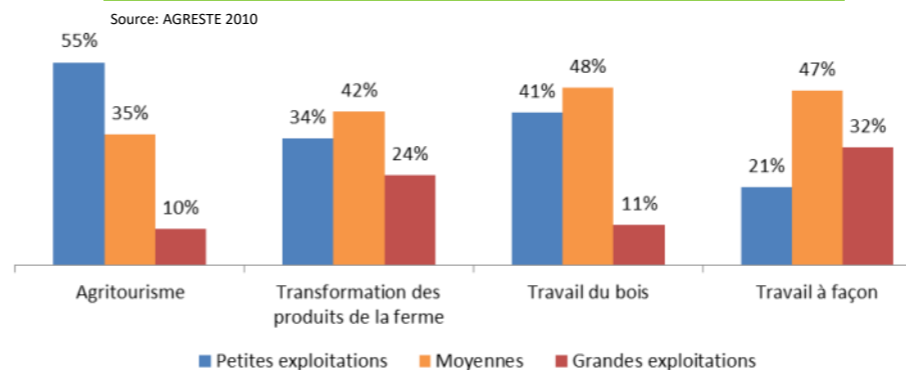
1 035 exploitations (16 % de l'ensemble) sont engagées dans des activités de diversification. La transformation des productions agricoles est l'activité la plus représentée avec 590 exploitations, soit environ une exploitation sur deux. La transformation de ces productions est intimement liée aux démarches de vente en circuit court et d'engagement dans la mise en place de signes de qualité.

On remarque une différenciation des pratiques de diversification selon la taille des exploitations. Les travaux à façon, pour la plupart relatif à des activités agricoles (labour, moisson, vendanges...), sont réalisés par des exploitations de taille économique assez grande. Afin de rentabiliser les investissements des machines agricoles, les chefs d'exploitations acceptent de réaliser ces travaux complémentaires. Ceux-ci peuvent aussi mobiliser les engins agricoles dans des périodes où ceux-ci seraient restés inutilisés.

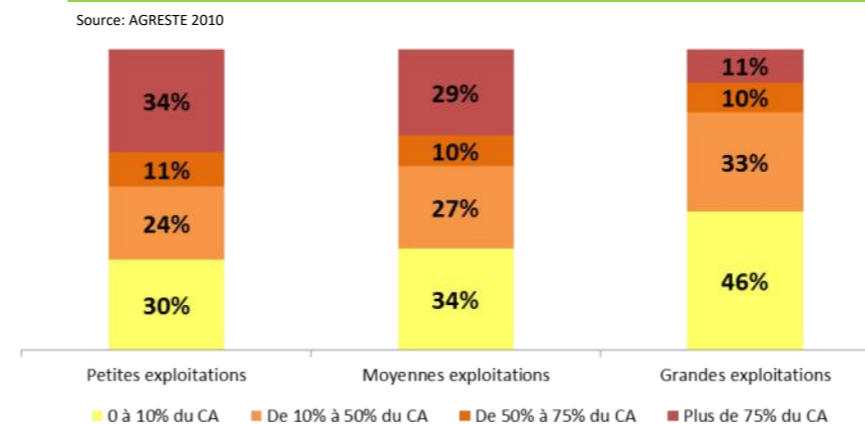
Les petites exploitations quant à elles se sont plus tournées vers des pratiques de type agrotourisme, comme l'hébergement, la restauration ou encore la mise en place d'activités sportives, récréatives et de loisirs. Ce type de pratiques se retrouve majoritairement dans les zones de montagne où l'élevage ovins et caprins est prépondérant. En proposant ces nouveaux services, les agriculteurs mettent en valeur leur patrimoine foncier et leur situation géographique (hébergement) tout en valorisant leur production directement dans l'assiette (restauration).

Les activités de diversification sont parfois un élément essentiel du moteur économique de l'exploitation, surtout pour les exploitations de petite taille économique. En effet, l'activité de diversification participe à plus de 75 % du chiffre d'affaires pour 34 % des exploitations ayant fait le choix de se diversifier.

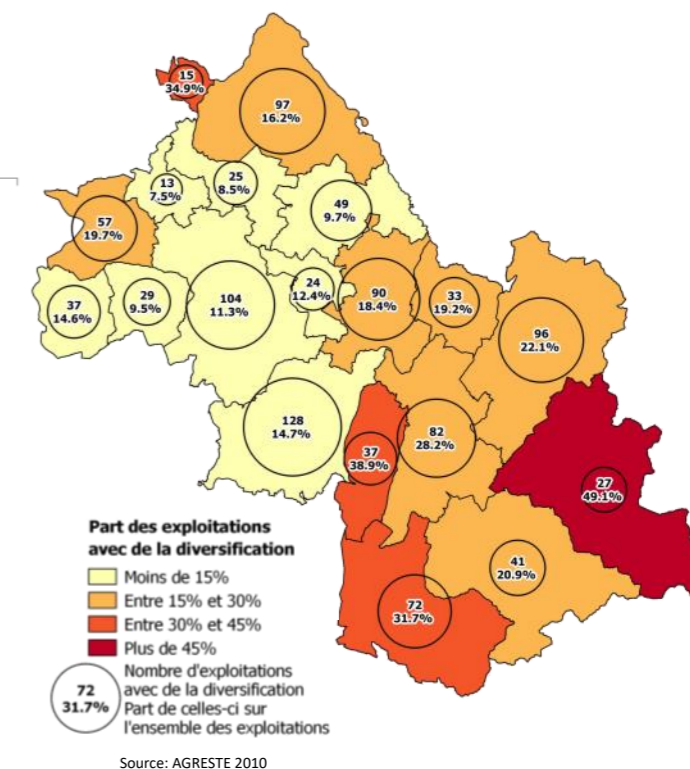
Les différences de diversification selon la taille de l'exploitation



Les activités de diversification bénéfiques aux petites exploitations



Les activités de diversification plus présentes dans les territoires de montagne



Des dispositifs existent pour soutenir les exploitants

L'Isère compte 6 groupements d'employeurs « à vocation de remplacement » regroupés dans une fédération départementale : Service de Remplacement Fédération Isère (SFRD38). Cinq sont des services de remplacement locaux (Bièvre-Liers, Nord-Isère, Sud-Isère, Roussillon, Vercors), le dernier est un service de remplacement départemental avec, entre autres, une spécialisation transformation fermière (Agri Emploi).

Ces services de remplacement ont pour objectif d'améliorer les conditions de travail et de vie des agriculteurs en mettant à leur disposition des salariés qualifiés.

ZOOM sur Agri Emploi

Un groupement d'employeurs départemental

Pour les agriculteurs, Agri Emploi permet de...

- Répondre à des pointes d'activités
- Compléter ou alléger le travail de son entreprise
- Recruter et fidéliser des salariés à temps plein ou partiel
- Réduire la gestion des tâches administratives

Agri Emploi ...

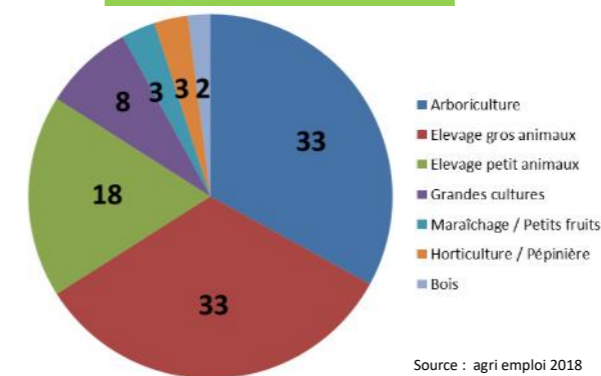
- Met à disposition des salariés
- Connait les métiers et s'adapte en fonction des produits et des territoires
- Vise à développer « l'emploi partagé » et maintenir l'emploi dans les zones rurales

Et pour les salariés, Agri Emploi propose...

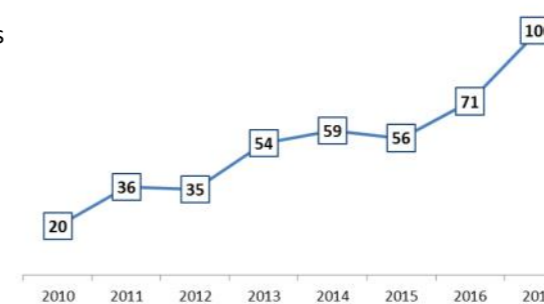
- Des emplois partagés attractifs
- Des missions diversifiées
- Un contrat unique en gérant la complémentarité des missions

Source : www.alpessolidaires.org/structures/agri-emploi-38

Nombre d'adhérents par types de production en 2017



Evolution du nombre d'adhérents



16 %

des exploitations ont une activité de diversification

6

groupements d'employeurs « à vocation de remplacement »

100

adhérents au groupement d'employeurs Agri Emploi

Source: Agreste RA 2010, SFRD38

Les activités de diversification et de valorisation des productions font évoluer l'organisation du travail au sein des exploitations

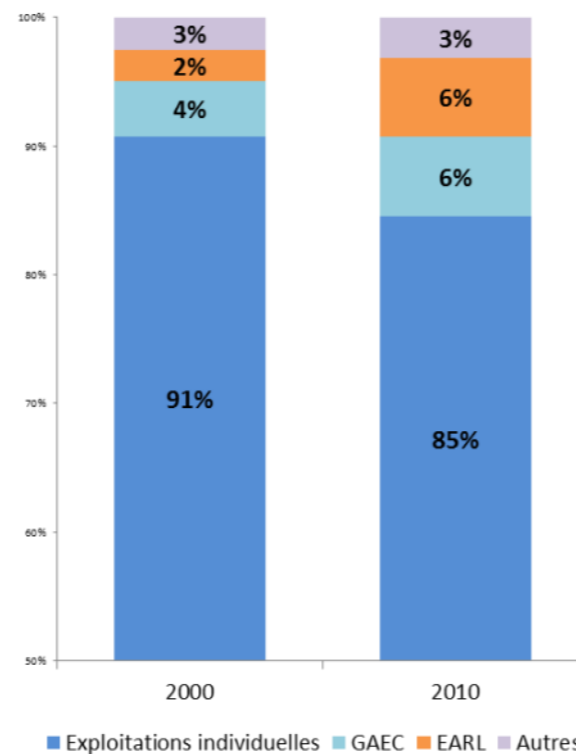
En Isère en 2016, les exploitations agricoles sont gérées par 6 583 exploitants et coexploitants.

Le nombre d'exploitations et le nombre de chefs d'exploitations sont logiquement liés, si l'un diminue l'autre aussi. Entre 2000 et 2010, le nombre de chefs d'exploitations a diminué en moyenne de 3,3 % par année. Cette diminution se poursuit mais se ralentit : entre 2010 et 2016, cette baisse s'établit en moyenne à 1,6% par an.

Parallèlement, le nombre de co-exploitants est en augmentation. Ceci peut être considéré comme le signe de la montée en puissance des formes sociétaires. Les exploitations individuelles, bien qu'encore très présentes en agriculture, laissent d'année en année plus de place à ces formes d'organisation partagée. Les GAEC ont augmenté de 2 % et les EARL de 4 % entre 2000 et 2010.

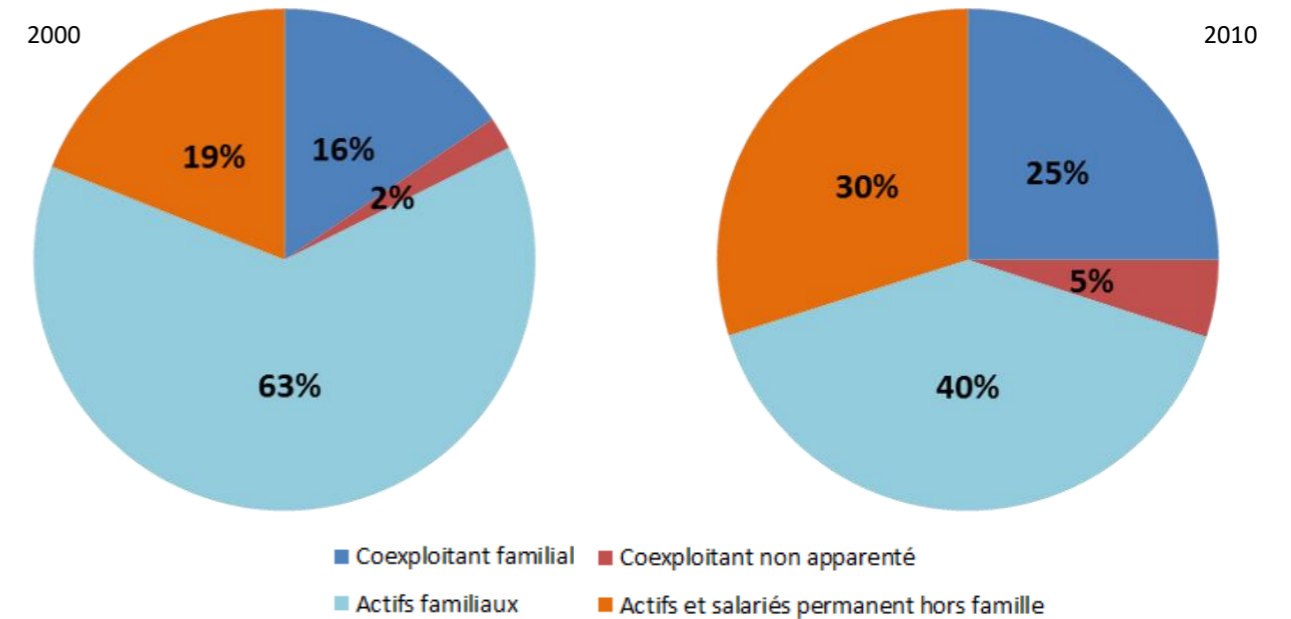
Si l'organisation du travail au sein des exploitations tend à évoluer, la main-d'œuvre de ces exploitations, quant à elle, se professionnalise de plus en plus. La part des actifs familiaux sur l'ensemble des actifs permanents est passée de 63 % en 2000 à 40 % en 2010, alors que les actifs et salariés permanents hors famille sont passés de 19 % à 30 % sur la même période.

Montée en puissance des formes sociétaires



Source : AGRESTE 2000 - 2010

Des actifs familiaux de moins en moins présents sur l'exploitation



Source : AGRESTE 2000 - 2010

Une industrie agroalimentaire génératrice d'emplois mais déconnectée de la production locale

L'industrie agroalimentaire iséroise, avec sa diversité et son dynamisme économique, génère des emplois sur le département. En Isère, 4 028 salariés travaillent dans ces entreprises. La proportion des entreprises de 250 salariés et plus est plus marquée en Isère que dans les autres départements rhônalpins, ce qui, en cas de délocalisation, pourrait fragiliser l'emploi des territoires concernés.

Si on ramène le chiffre d'affaires des entreprises régionales au département de leur siège, l'Isère et trois autres départements (Drôme, Loire et Puy-de-Dôme) concentrent plus de la moitié du chiffre d'affaires régional. Ce sont les industries de la viande, prépondérantes sur le département, qui permettent à l'Isère d'être sur la deuxième marche du podium concernant la part du chiffre d'affaires régional.

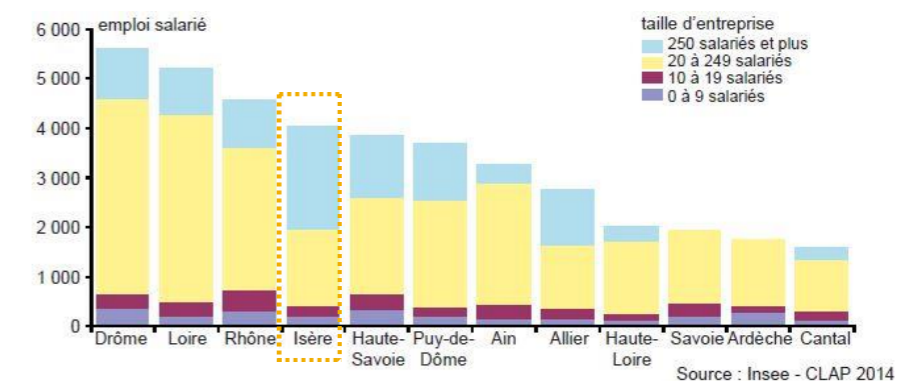
La production de boissons est aussi un secteur où le département tire son épingle du jeu. En effet, l'Isère et la Drôme produisent 90 % du chiffre d'affaires du secteur des boissons rafraîchissantes Auvergnâtes-Rhône-Alpines.

(Source : Agreste - Analyses n°4 - décembre 2016)

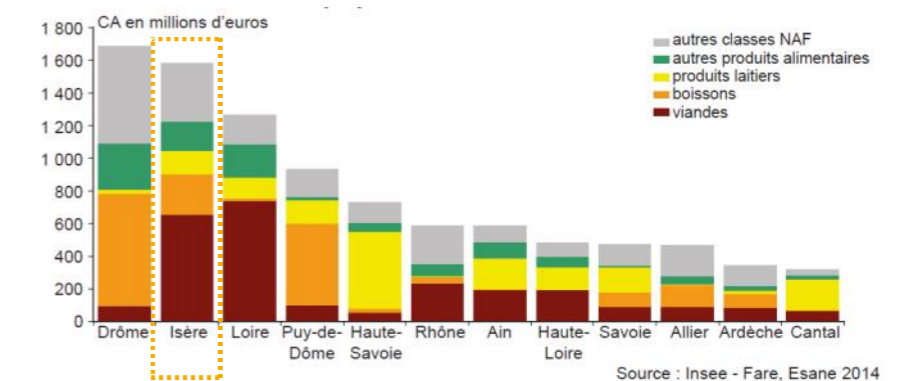
Principales industries iséroises



Nombre d'emploi dans l'IAA associé à la taille de l'entreprise



Chiffre d'affaire selon le type de production



Des difficultés multiples touchent les agriculteurs

La volatilité des prix, les crises sanitaires et/ou climatiques, le départ d'une aide familiale, un investissement mal calibré, nombreuses sont les contraintes auxquelles les agriculteurs vont devoir faire face durant leur activité. Le revenu des exploitants connaît de grandes disparités suivant les filières et les territoires.

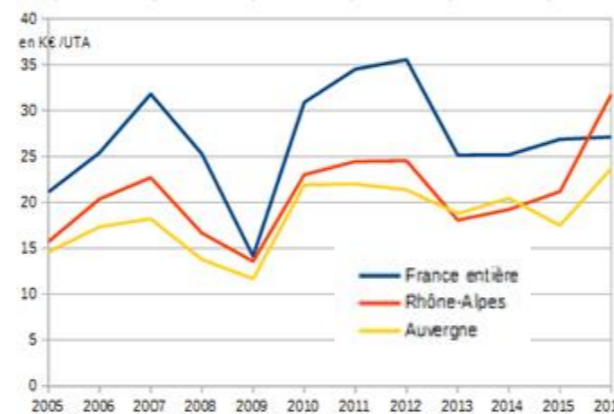
Hausse du revenu des agriculteurs mais la précarité demeure

Depuis 1968, les services régionaux du ministère de l'agriculture alimentent, par des enquêtes, le réseau européen d'information agricole (RICA). Ces enquêtes permettent d'analyser le fonctionnement économique des exploitations agricoles moyennes et grandes dans chaque domaine de production.

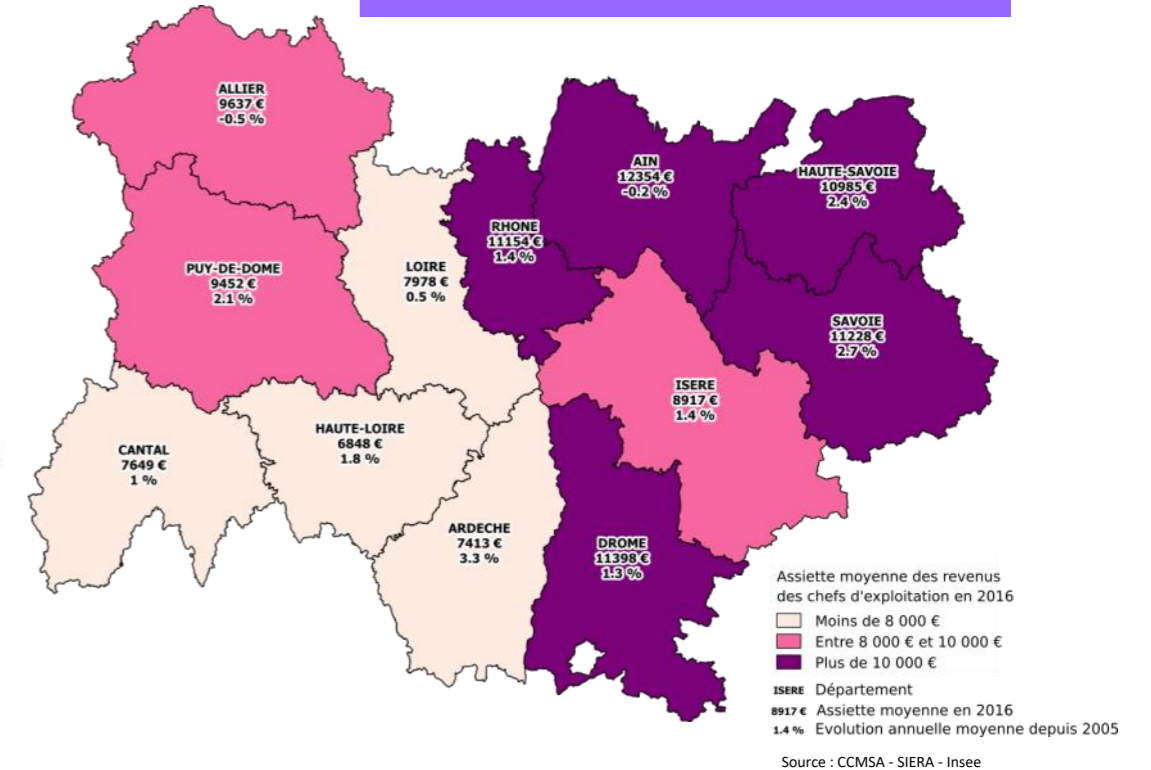
Le graphe ci-contre représente l'évolution du résultat courant avant impôt (RCAI) des moyennes et grandes exploitations, par actif. Le revenu disponible des exploitants est calculé à partir de ce résultat courant avant impôts auquel il faut déduire les charges sociales de l'exploitant et le remboursement du capital emprunté et auquel il convient d'ajouter les éventuels amortissements.

En 2016, le résultat courant avant impôt (RCAI) des exploitations d'Auvergne-Rhône-Alpes progresse et se situe pour la première fois au-dessus de la moyenne nationale. Cependant une partie de cette amélioration est dû à la baisse du prix des intrants. Aussi cette augmentation cache de grandes disparités entre les OTEX liées notamment aux conditions météorologiques et au contexte économique.

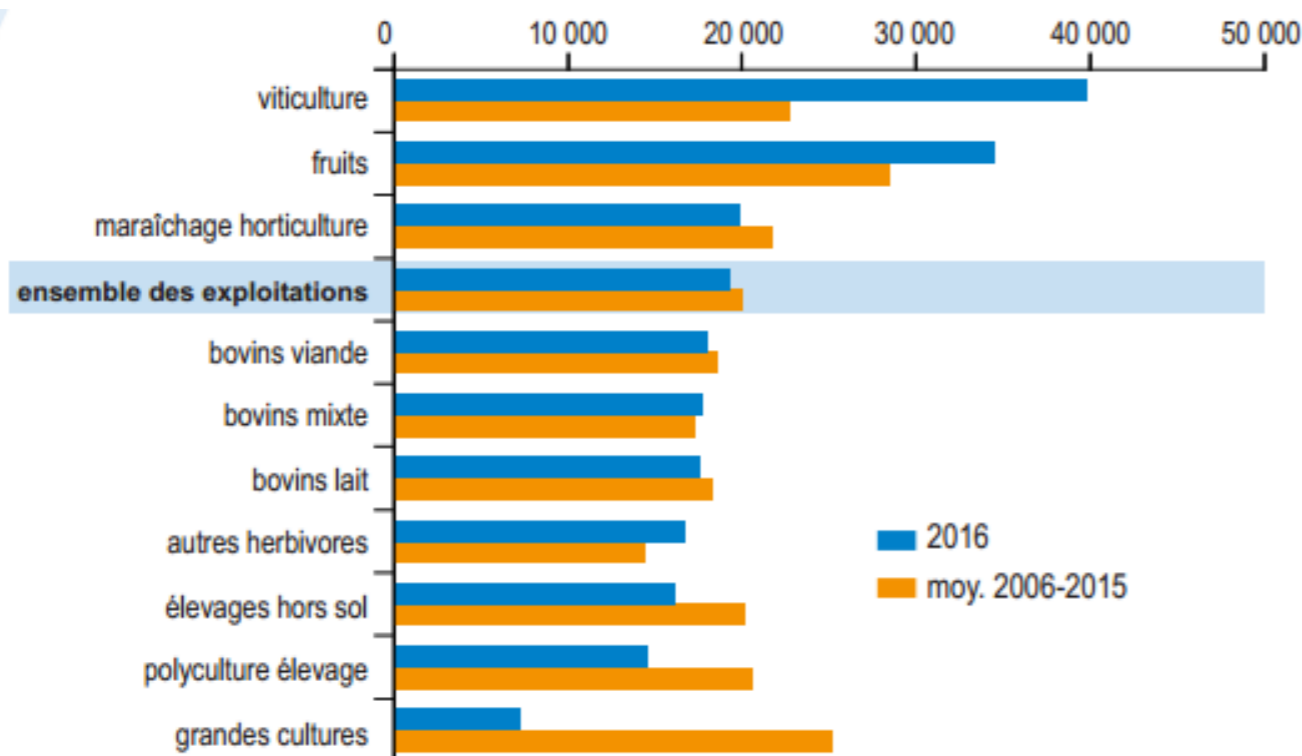
Résultat courant avant impôt (RCAI) des moyennes et grandes exploitations par actif



Les agriculteurs isérois, une assiette de revenu plus faible que leurs voisins des départements limitrophes



Résultat courant avant impôts par travailleur non salarié en Auvergne Rhône Alpes (euros 2016)



source : Agreste - RICA 2016

Le RCAI des exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux recule fortement en 2016 à la suite d'aléas climatiques ayant conduit à une forte baisse des rendements des principales cultures. Mis à part les secteurs viticoles, fruitiers, bovins mixtes et autres herbivores, l'ensemble des RCAI des actifs non-salariés a diminué, en 2016, en Auvergne Rhône-Alpes, en comparaison à la moyenne 2006-2015.

En 2016, le résultat courant avant impôt d'un exploitant en polyculture-élevage de la région Auvergne Rhône Alpes était de 1 226 euros/mois avec un taux d'endettement de 30 % environ.

Au niveau national un quart des exploitations dégage un RCAI par actif non salarié inférieur à 940 € et un quart affiche un montant supérieur à 30 300 €.

Les charges courantes des exploitations moyennes et grandes s'établissent en moyenne à 193 000 € (charges salariales, fermages, coût des biens et services consommés par le processus de production, ...).

L'endettement est de l'ordre de 192 000 € en moyenne, en baisse de 4 % par rapport à 2015.

L'endettement dépend également du cycle de vie de l'exploitation. Une exploitation dont le chef est âgé de moins de 40 ans (recourant à des emprunts pour financer les investissements nécessaires à son installation) est 65 % plus endettée qu'une exploitation dont le chef est âgé de plus de 60 ans.

8 917 €

assiette moyenne des revenus des chefs d'exploitation en 2016

+ 1,4 %

évolution entre 2005 et 2016 de l'assiette moyenne des revenus des chefs d'exploitation

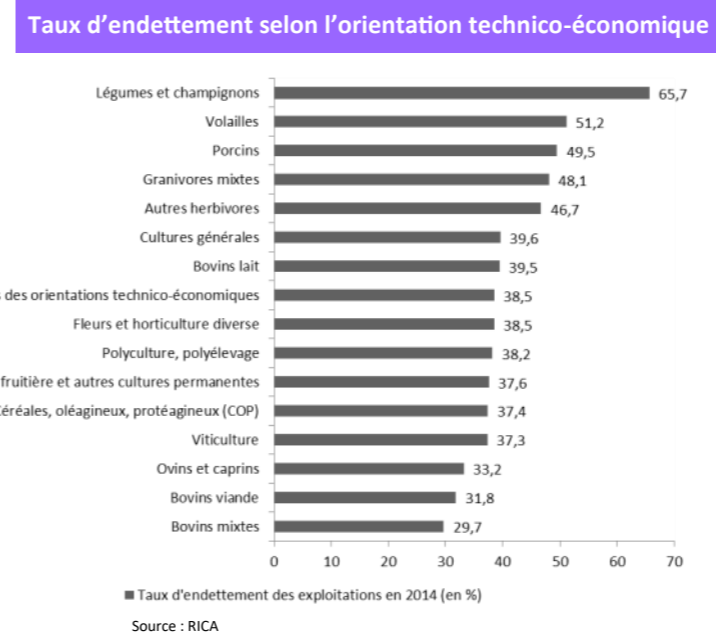
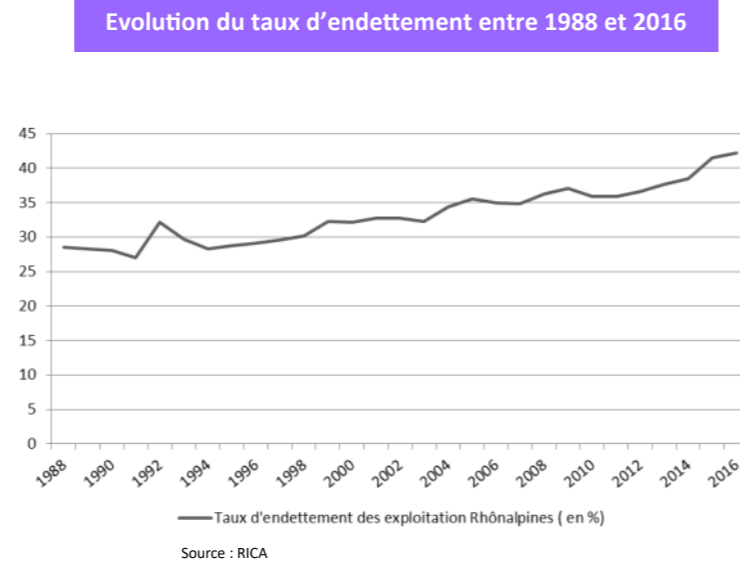
Source : CCMSA - SIERA - Insee

Des difficultés financières qui impactent l'exploitation et l'exploitant

L'endettement des agriculteurs

Les charges courantes des exploitations moyennes et grandes sont en moyenne de 193 000 € (charges salariales, fermages, coût des biens et services consommés par le processus de production, ...) et l'endettement est en moyenne de 192 000 €, en baisse de 4 % par rapport à 2015.

L'endettement dépend également du cycle de vie de l'exploitation.



Le taux d'endettement (rapport de l'ensemble des dettes au total du bilan) mesure la contribution des ressources externes à l'exploitation dans le financement de son activité. Il traduit le degré de dépendance de l'exploitation vis-à-vis de ses créanciers.

Selon les données du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA), pour la région Rhône-Alpes, ce taux d'endettement ne cesse d'augmenter. 28,5 % en 1988, il atteint 42,2 % en 2016. Cependant ce taux d'endettement varie fortement d'un type de production à l'autre.

Le maraichage, qui nécessite des investissements conséquents pour des exploitations qui sont souvent de petites tailles avec peu d'actifs est particulièrement concerné.

Le « burn out », une réalité en milieu agricole

Depuis plusieurs années, un nombre croissant d'exploitations et d'entreprises agricoles subissent des crises successives se traduisant par une dégradation de leur situation financière. Outre des problèmes de surendettement, l'agriculteur ou le salarié d'une entreprise en difficulté est plus exposé au stress avec des répercussions possibles sur sa vie sociale et familiale.

L'épuisement professionnel, appelé aussi burn-out, se traduit par un état d'épuisement à la fois émotionnel, physique et psychique. Il peut s'exprimer par la manifestation d'un mal-être ou d'un problème de santé. L'action « Aide au répit » en 2017 a permis de détecter un grand nombre d'exploitations en difficultés à cause du surmenage, et qui sont désormais accompagnées.

En cas de difficultés, les agriculteurs peuvent se faire accompagner

La démarche du **Sillon Dauphinois** accompagne les exploitants lorsqu'ils sont en difficulté.

Il s'agit d'un dispositif mis en place grâce à un partenariat entre le Département, la Chambre d'agriculture, la MSA et l'État. Les agriculteurs peuvent être confrontés à des difficultés d'origines multiples : isolement, problèmes sociaux et familiaux, difficulté économique, difficulté d'adaptation face au changement, besoin de qualification... Pour en parler, pour prendre du recul et réfléchir à l'avenir, pour être accompagné dans une démarche de changement, ces agriculteurs peuvent solliciter le Sillon dauphinois. Alliant les compétences techniques et économiques de deux conseillers, cet accompagnement a permis aux agriculteurs d'identifier des actions pouvant être engagées immédiatement dans le but d'améliorer leurs pratiques, marges et résultats économiques : conduite du troupeau, autonomie alimentaire, meilleure valorisation du produit, restructuration de la dette et gestion de trésorerie à court terme.

Le graphique ci-contre montre que les exploitations liées à l'élevage (bovins lait et mixte, et bovins viandes) sont surreprésentées dans l'accompagnement du Sillon Dauphinois.

En 2018, origine principale des difficultés évaluée par les accompagnants :

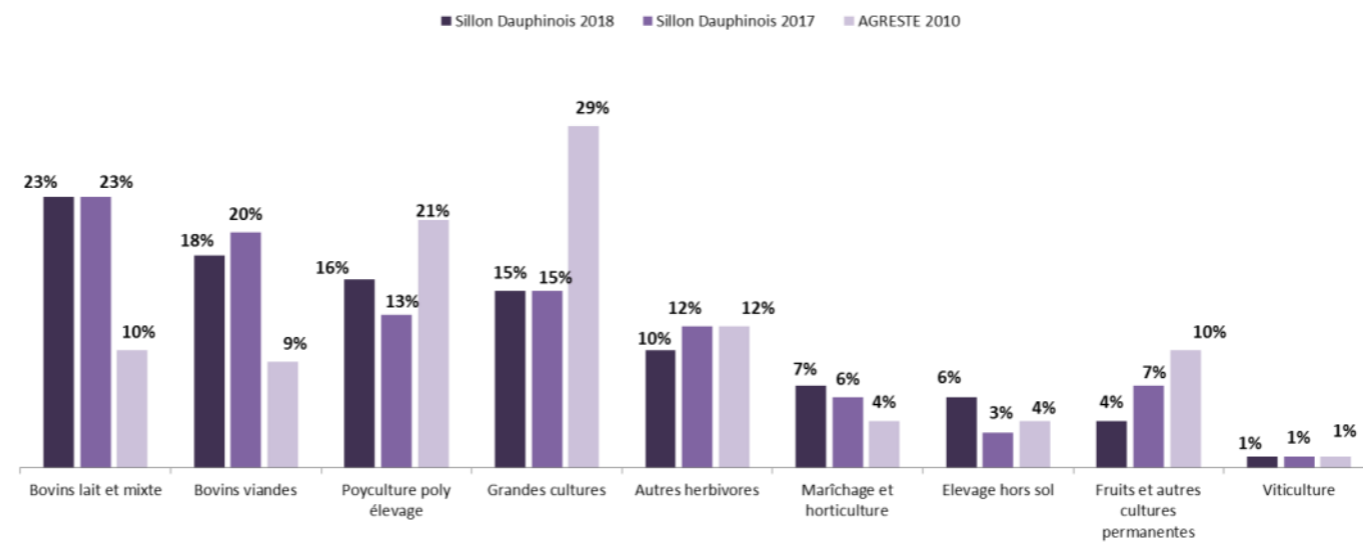
- 51% des accompagnements sont réalisés suite à des difficultés d'ordre économique

Viennent ensuite parmi les autres difficultés :

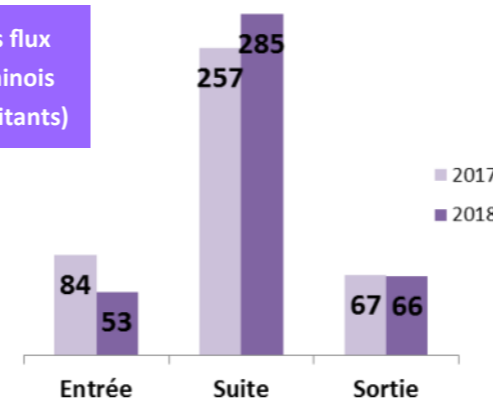
- 19% un problème d'adaptation au métier (pour les jeunes installés qui doivent encore acquérir l'expérience suffisante pour gérer au mieux leur activité ou pour les plus anciens, la difficulté peut être liée à une complexification du métier)
- 19% des problèmes de santé physique ou psychologique.
- 7% des exploitants sont en difficulté à cause de conflits.

A noter que 32 % des personnes accompagnées sont des femmes, soit 11 points de plus que le taux de femmes parmi les chefs d'exploitation isérois; des conjoints collaborateurs font partis du public ce qui augmente légèrement le taux.

Public du Sillon Dauphinois : répartition par OTEX



Dynamique des flux du Sillon Dauphinois (nombre d'exploitants)



Le **dispositif Agri'écoutes** a été mis en place afin de mettre à disposition des agriculteurs et leurs proches, un service d'écoute en ligne. Accessible à tout moment, il permet de dialoguer de façon confidentielle avec un professionnel.

Cette aide a été développée pour les agriculteurs en grande difficulté et notamment pour la prévention des actes suicidaires.

En 2016, 1 700 appels, soit une moyenne de 285 appels par mois, ont été recensés.

Source : Sillon Dauphinois - comité de pilotage du 23 mars 2018

Le foncier agricole, une ressource convoitée...mais limitée

L'agriculture et la ville, une relation paradoxale

Le foncier constitue une ressource naturelle, support de l'économie agricole, du développement urbain et économique, des continuités écologiques, des réservoirs de biodiversité et de leurs fonctionnements. Cette ressource, très convoitée, fait l'objet de forte concurrence à l'origine de l'augmentation continue de son coût. Ainsi suivant le contexte économique/démographique, géographique/topographie... la pression sur le foncier agricole est plus ou moins forte et contraint les agriculteurs dans leurs projets professionnels.

Des difficultés d'accès au foncier

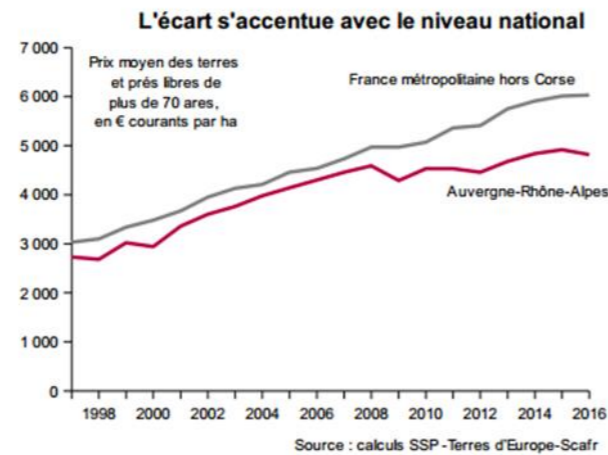
La création ou la transmission des exploitations est souvent un parcours exigeant, aussi les jeunes agriculteurs peuvent bénéficier d'aides à l'installation. L'accès au foncier contraint fortement les projets agricoles professionnels dans les choix de production et les lieux d'implantation.

Suivant l'orientation technique de l'exploitation, 8 ha sont nécessaires en moyenne pour s'installer en maraîchage-horticulture et/ou 90 ha en bovins mixte.

Une augmentation continue des prix des terres

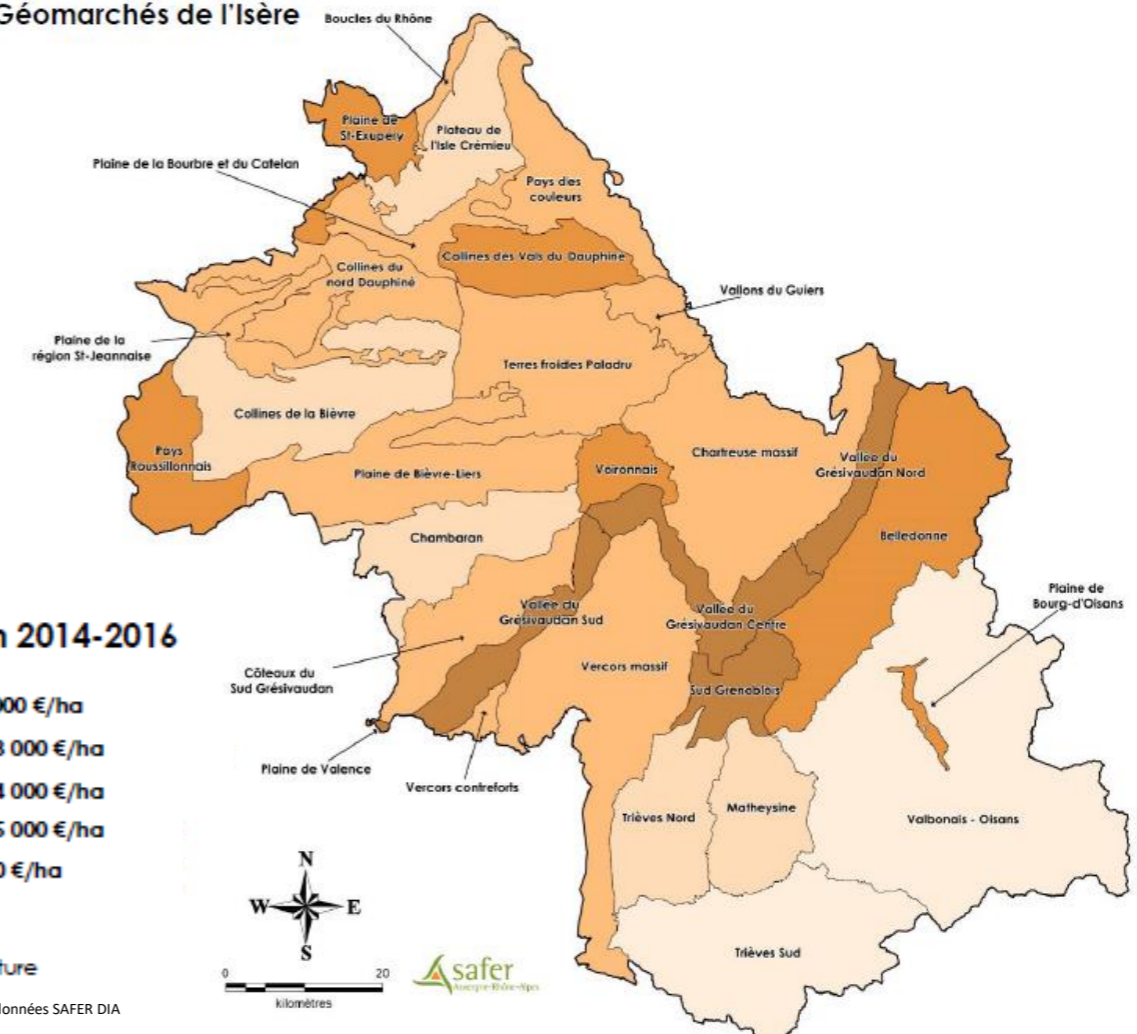
Le prix des terres et prés, en augmentation continue depuis de nombreuses années, est un indicateur certain pour montrer la pression croissante et continue sur les espaces agricoles.

Le prix moyen régional 2016 des terres et prés libres hors vignes s'établit à 4 820 € par hectare (4 100 €/ha en Isère). La rétention foncière est également forte, notamment dans les secteurs périurbains.



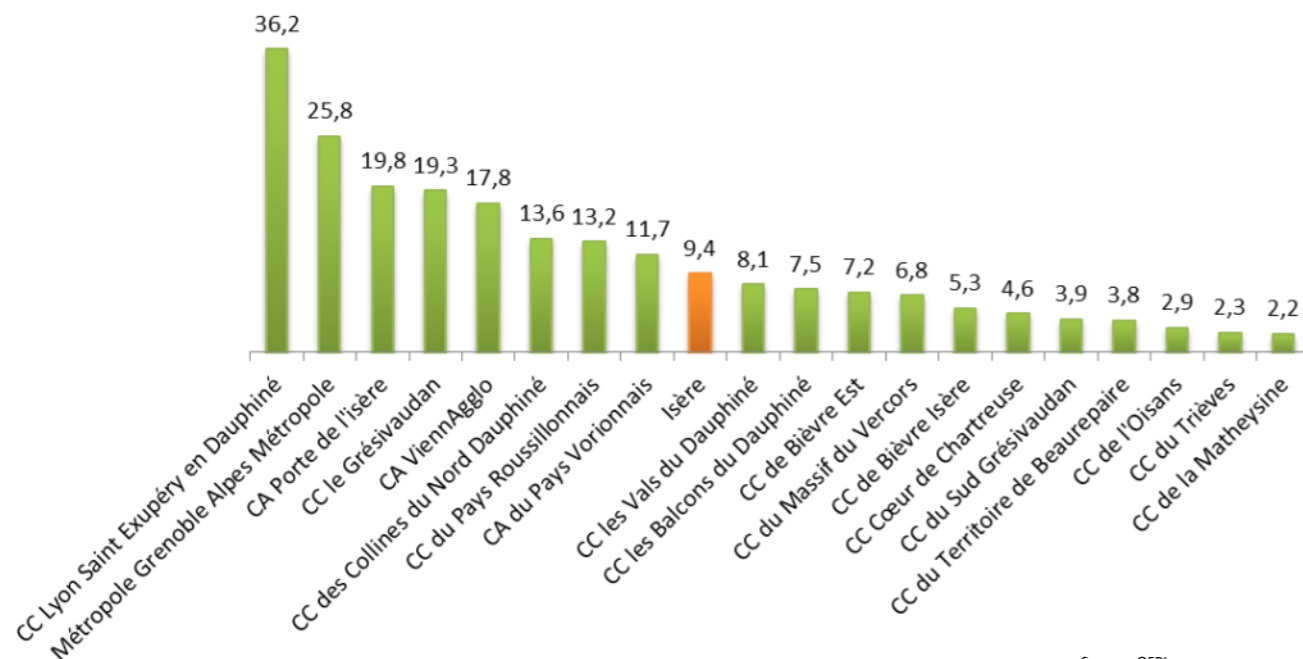
Une très grande variabilité des prix des terres, mais une pression foncière omniprésente

Géomarchés de l'Isère



Territorialisation des pressions sur le foncier agricole

Surface nouvellement urbanisée rapportée à la surface agricole du territoire



La montagne sous pression

Les espaces agricoles de montagne, globalement moins productifs que les espaces de plaine, subissent aussi de fortes pressions. Leur préservation est indispensable pour le maintien des exploitations et l'entretien des paysages. Ils sont souvent essentiels au fonctionnement des exploitations et recherchés notamment lorsqu'ils sont plats (plaine de Bourg d'Oisans) ou porteurs d'enjeux complémentaires aux activités économiques agricoles (enjeux paysagers ou environnementaux).

Des alpages en Isère avec un foncier majoritairement public et une gestion volontaire et dynamique

La surface pastorale en Isère est très enherbée par rapport à la moyenne régionale et représente 21,8 % du territoire. Le foncier des unités pastorales d'altitude est majoritairement public (68 %). C'est une spécificité de l'Isère. Il est géré en partie par des associations foncières pastorales (AFP) ayant pour objectif la mise en valeur et la gestion des terrains.

La préservation du foncier agricole est un enjeu partagé

Le foncier agricole échappe aux exploitants

Compte tenu de cette tension sur le foncier, la propriété échappe de plus en plus aux exploitants agricoles. Ceci est d'autant plus vrai que l'exploitant est jeune. Les exploitants disposent de deux modes principaux d'accès au foncier agricole :

- le faire-valoir direct où l'exploitant est propriétaire des terres qu'il exploite,
- le fermage/métayage où l'exploitant est lié aux propriétaires des terres exploitées par un contrat d'association ou un bail. Dans ce cas, l'exploitant verse un « loyer » aux propriétaires. Dans certains secteurs, le fermage oral est de plus en plus présent, ce qui empêche les exploitants de se projeter à moyen ou long terme sur l'exploitation de ces parcelles.

La propriété du foncier agricole par les exploitants est-elle liée aux types de production ?

Le graphe ci-contre montre notamment la part des exploitations en faire-valoir direct, en fonction du type de production. L'accès au mode de faire-valoir direct est plus majoritairement rencontré chez les exploitants en viticulture, fruits, cultures permanentes (noix) et autres élevages hors-sol ; c'est-à-dire, pour des productions à forte valeur ajoutée ou des productions intensives nécessitant peu de foncier (élevage hors-sol). Toutefois, on remarque que l'accès au foncier par fermage est largement majoritaire au sein des exploitations. Cela n'a pas toujours été le cas : entre 1973 et 2010, le **taux de propriété est passé de 63 % à 24 %**. Cette tension peut freiner, dans certains cas, les dynamiques de valorisation du foncier agricole, notamment lorsqu'il s'agit d'investir dans de nouvelles infrastructures d'irrigation/drainage...

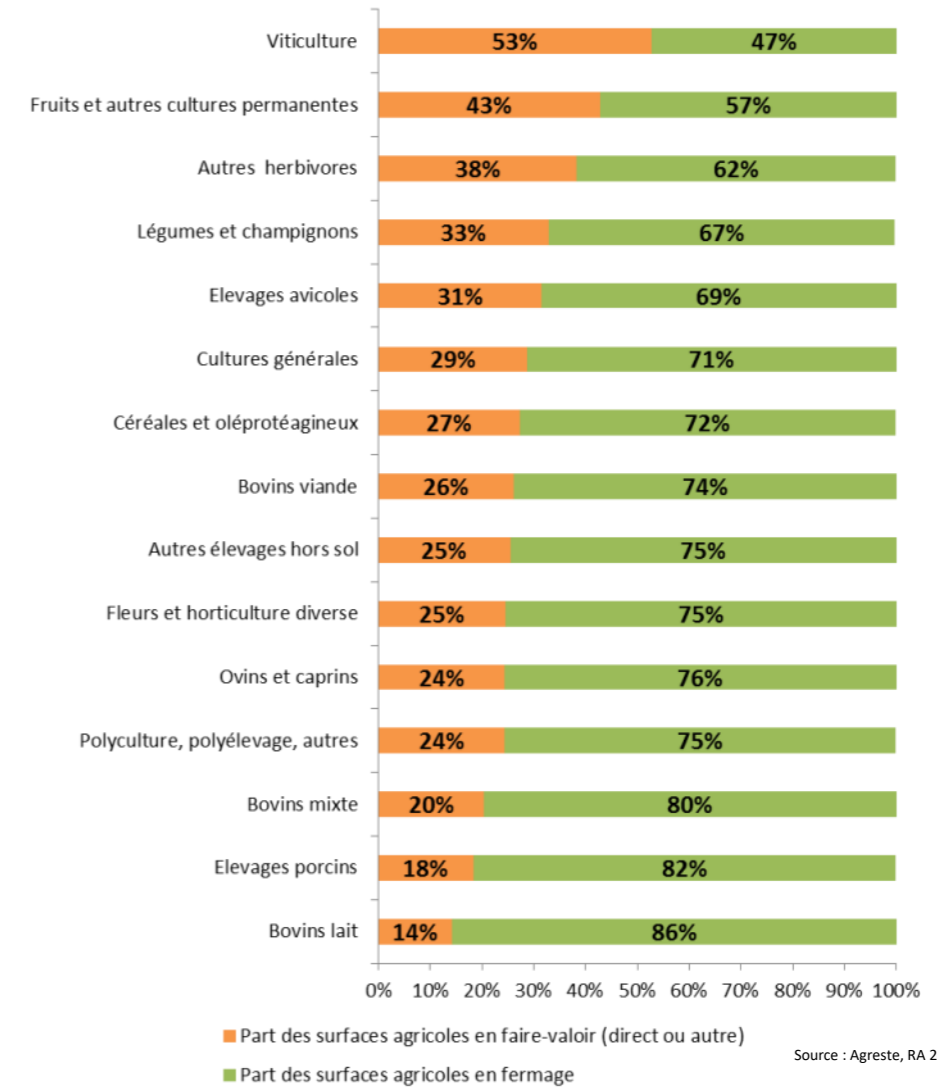
Le GIP Fond Département d'Investissement Agricoles et Agroalimentaires (FDIAA), outil isérois innovant au service de la préservation du foncier agricole et de l'application du principe Eviter Réduire Compenser

Créé en 2012 grâce à une Volonté partagée des Collectivités Territoriales et de la Chambre d'Agriculture de l'Isère, ce fonds est constitué des contributions des maîtres d'ouvrages publics ou privés liées aux emprises foncières agricoles, notamment dans le cas de projets d'aménagement. **Cette contribution permet de financer des projets agricoles structurants collectifs** et apportant une réelle valeur ajoutée aux territoires. De nombreuses Collectivités Territoriales (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, la Communauté Vienne Condrieu Agglomération, la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné, la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse) sont aujourd'hui membres du GIP, et plusieurs projets de développement ont bénéficié du Fonds (points de vente collectif, légumerie, abattoir...). Cette initiative, qui intéresse de nombreux départements à l'échelle nationale, a pour vocation de s'étendre au maximum en Isère afin de renforcer son action.

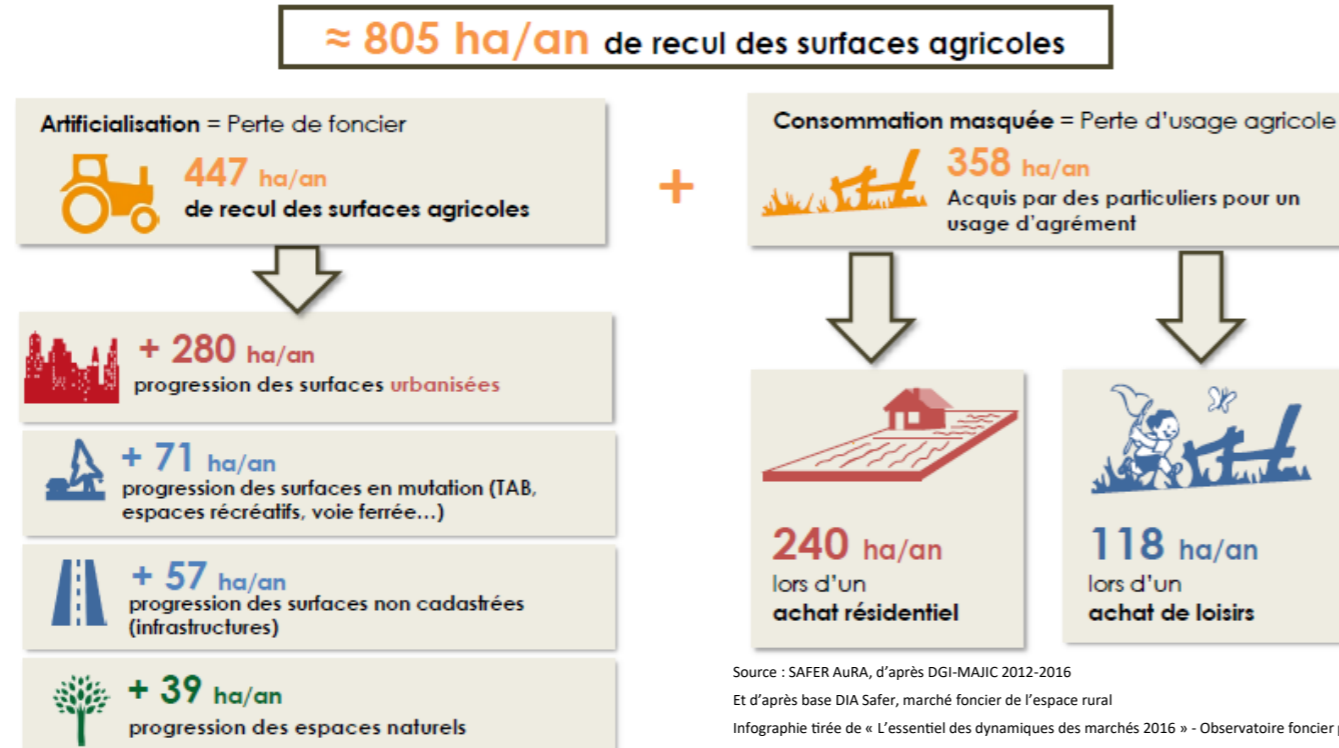
Un observatoire du foncier permanent, l'OFPI

L'OFPI (Observatoire Foncier Partenarial de l'Isère) est un outil dynamique, prospectif et pédagogique. Créé en 2006, il réunit dans un partenariat coordonné par le Département, différentes structures (EPCI, établissements publics fonciers, Etat et Chambre d'agriculture) et constitue un moyen d'aide à la décision en matière de stratégies foncières. Les travaux de l'OFPI sont menés avec l'appui de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise et la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes.

Type de propriété du foncier selon l'orientation économique



Consommation foncière avérée et consommation foncière masquée entre 2012 et 2017



1 127
terrains de football

l'équivalent des surfaces agricoles qui disparaissent en moyenne chaque année

4 100 €/ha

prix moyen isérois 2016 des terres et prés libres hors vignes

24 %
taux de propriété

Source : OFPI; Agreste, RA 2010

Les exploitants s'organisent pour une irrigation respectueuse de la ressource

Les études (CEREMA-Les enjeux du changement climatique en Isère, IRSTEA-ADAMONT) font ressortir pour le département de forts enjeux présents et à venir sur la ressource en eau qui alimente à la fois les activités (agriculture, tourisme, énergie), les milieux (biodiversité) et les populations (eau potable, de baignade). Elles montrent également des enjeux spécifiques sur le territoire de montagne qui sera confronté à une augmentation des températures plus importante et à un stress hydrique.

La gestion collective de la ressource en eau

L'accès à la ressource en eau est une nécessité pour le monde agricole. Le contexte actuel, marqué par le dérèglement climatique et la pression anthropique exercée sur cette ressource, impose aux professionnels du secteur de revoir leurs pratiques.

Pour la saison 2017, le département comptait : 643 préleveurs agricoles, dont 587 individuels et 56 réseaux collectifs, soit 1 472 prélèvements dans le milieu.

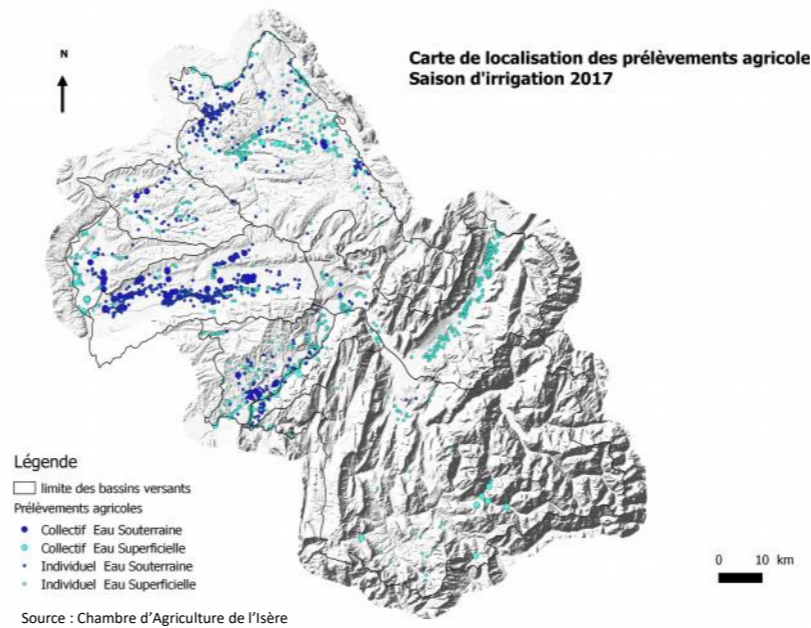
Le suivi des ressources et l'engagement des acteurs du domaine de l'eau ont permis d'identifier des secteurs sensibles du point de vue de la disponibilité de la ressource en eau. Le SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau du bassin Rhône Méditerranée Corse) identifie ces zones et préconise par bassin versant, des orientations de gestion de l'eau.

L'ensemble du territoire du département est en zone où la ressource en eau est qualifiée de sensible aux fluctuations alimentation/prélèvements en eau ou à l'équilibre. Dans la partie nord du département les surfaces irriguées se situent souvent en zone sensible.

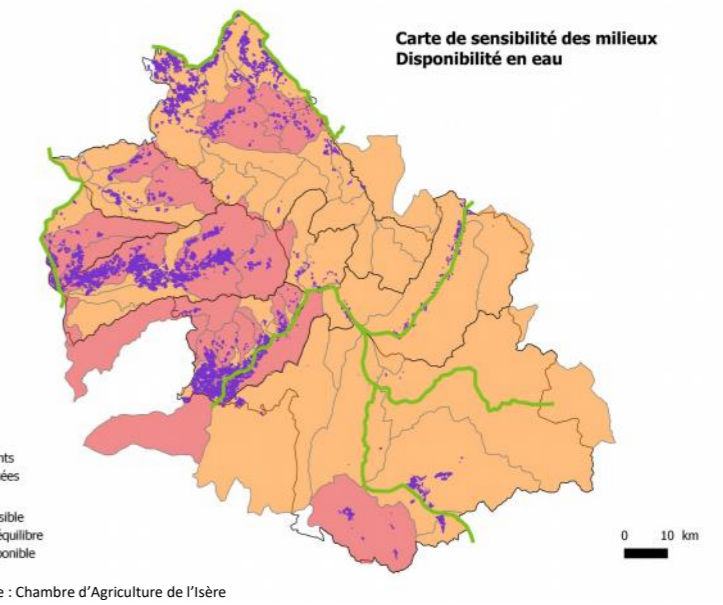
De ce fait les périodes de sécheresse prolongée ont un impact évident sur la disponibilité en eau pour l'irrigation.

Cette sensibilité de la ressource en eau a conduit les irrigants à s'organiser pour pérenniser et partager cette ressource essentielle à leur production. L'appel à cette organisation est autant individuel (économie d'eau, adaptation des cultures, modernisation des équipements...) que collectif (amélioration des connaissances, répartition des volumes entre irrigants, gestion collective en situation de crise).

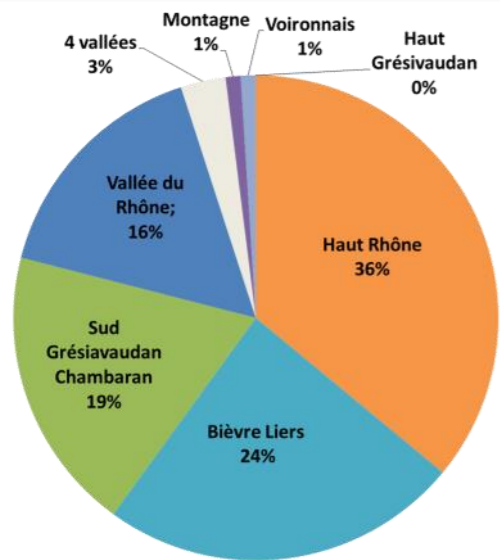
Localisation des prélèvements agricoles



Sensibilité du milieu



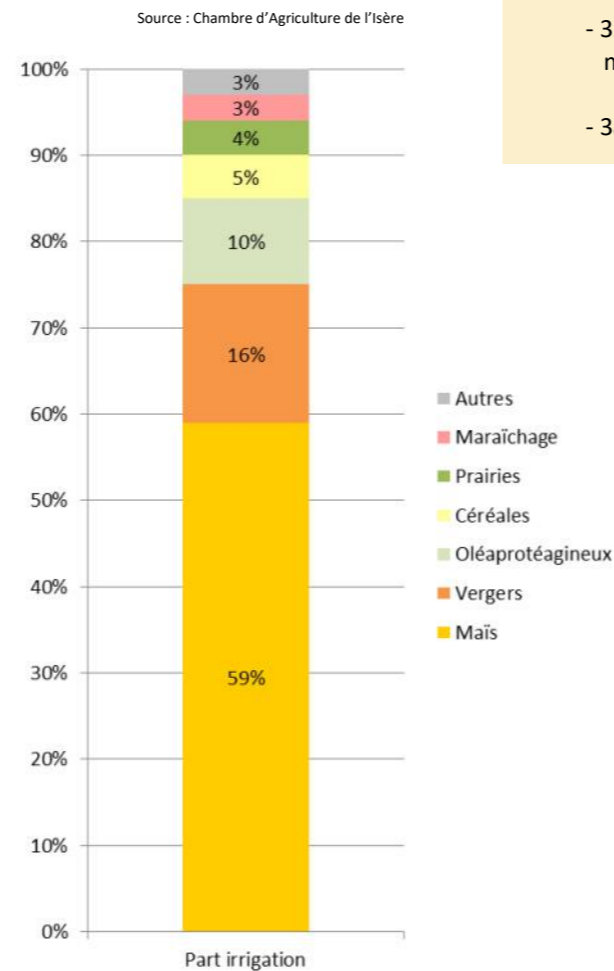
Part des volumes prélevés par bassin versant



Clé de lecture :
36% des volumes prélevés sur le département le sont sur le bassin versant du Haut Rhône

Source : Chambre d'Agriculture de l'Isère

Type de culture irriguées




Dans ce contexte, les surfaces irriguées évoluent très légèrement à la hausse depuis 2000 : + 5 %. Elles ont augmenté dans le Sud-Grésivaudan et la Bièvre et plutôt régressé ou stagné dans les autres bassins.

Les cultures les plus concernées par l'irrigation sont le maïs et les vergers (notamment les noyers très présents dans le sud Grésivaudan).

- 32 600 ha sont cultivés en maïs grain et semence dont 12 500 ha irrigués en 2010, soit 38 %. Ce chiffre correspond également à la moyenne régionale.

- 38 % de la SAU réservée à la production de fruits à coques est irriguée. Ce qui représente environ 2 900 ha



Le département comprend des Zones de Répartition des Eaux (ZRE) pour lesquelles il devient obligatoire de mettre en place un organisme unique de gestion collective (OUGC) gestionnaire des prélèvements pour l'irrigation agricole.

Les missions de l'OUGC sont ;

- De proposer annuellement une répartition du volume entre les irrigants par le biais d'un plan de répartition assorti de mesures de gestion pour les cours d'eau (calendriers de prélèvement)
- D'adapter cette répartition en cas de crise,
- D'élaborer un bilan de campagne (étude d'impact annuel) et encourager la mise en place d'équipement de mesure et de suivi si nécessaire,
- D'accompagner les projets d'irrigation et les économies d'eau.

Evolution des consommations d'eau agricoles



25 300 ha

de surface irriguée

1 472

points de prélèvements

59 %

des surfaces irriguées sont dédiées à la culture du maïs

Source : Chambre d'agriculture de l'Isère, Agreste, RA 2010

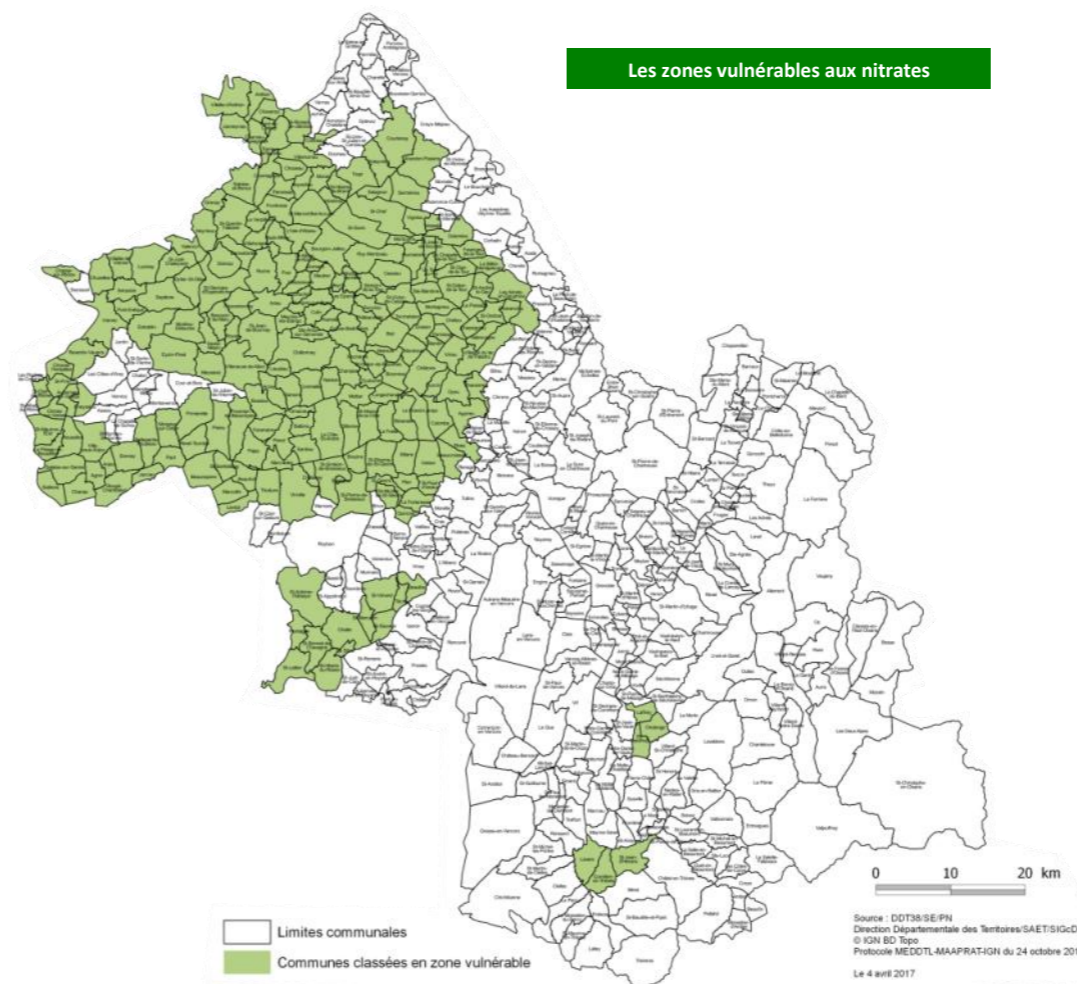
La réduction des polluants : le cas des nitrates

La directive « nitrates » vise dans toute l'Union Européenne à réduire la pollution des eaux provoquée par les nitrates à partir de sources agricoles et de prévenir toute nouvelle pollution de ce type.

En application de cette directive, des zones vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole sont régulièrement révisées, et des programmes d'actions sont définis et d'application obligatoire sur ces zones vulnérables.

Mise en œuvre au 1er septembre 2018, le 6ème programme comporte les actions nécessaires à une bonne maîtrise des fertilisants azotés et à une gestion adaptée des terres agricoles, ainsi que la constitution de capacités de stockage d'effluents d'élevage afin de limiter les fuites de nitrates vers les eaux souterraines et les eaux douces superficielles.

Des contrôles nitrates en exploitation agricole sont effectués par la DDT pour s'assurer du respect de la réglementation nitrates au titre de la conditionnalité des aides PAC.



Une agriculture de plus en plus liée aux enjeux environnementaux, un exemple : les MAEC

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition.

Ces mesures sont mobilisées pour répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires tels que la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols ou de la lutte contre le changement climatique.

Les territoires les plus impliqués dans les démarches de contractualisation MAEC sont les territoires de montagne :

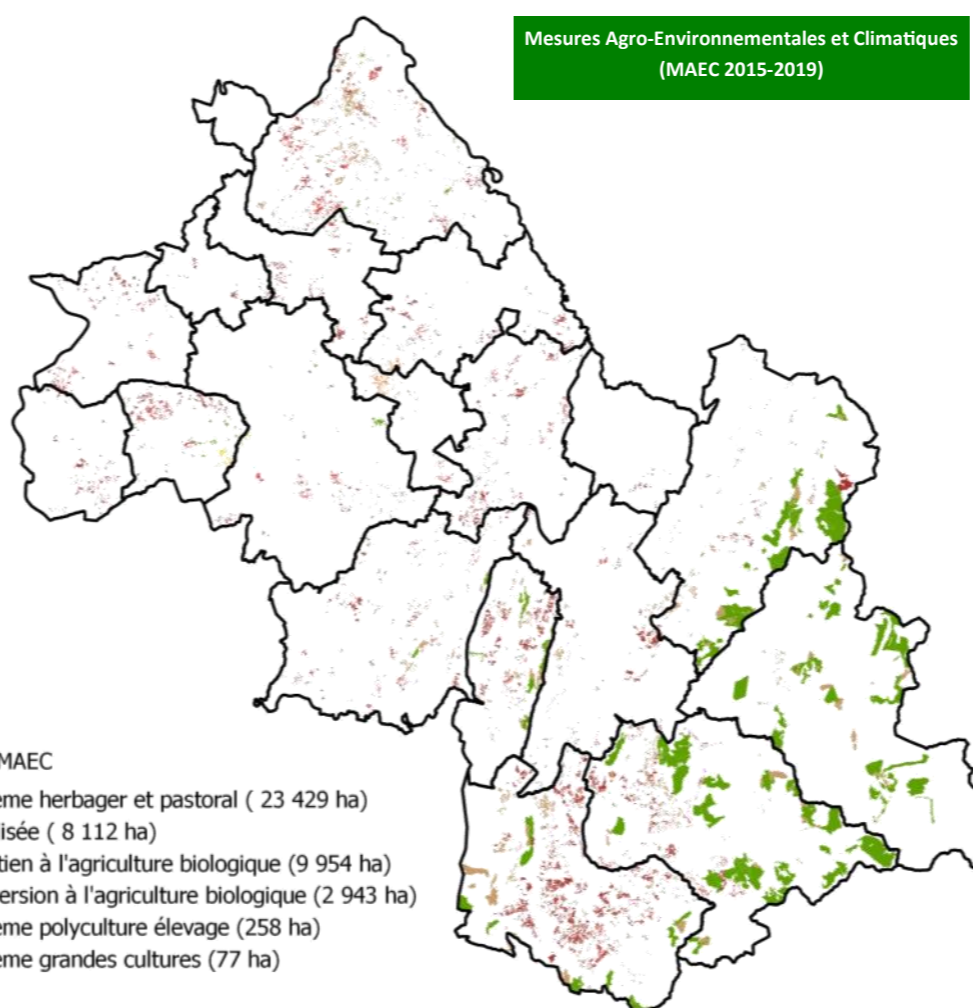
- CC de la Matheysine (11 300 ha)
- CC du Trièves (7 900 ha)
- CC du pays du Grésivaudan (6 600 ha)
- CC de l'Oisans (6 400 ha)

Les exploitants de ces territoires se sont principalement engagés pour la mise en œuvre de MAEC « système herbager et pastoral »

Les secteurs les plus impliqués dans la conversion et le maintien de l'agriculture BIO sont les territoires des communautés de communes du Trièves, de la Matheysine et des Balcons du Dauphiné.

Le montant total des aides publiques consacrées aux MAEC sur la période 2014/2020 est doublé par rapport à la période 2007/2013. L'enveloppe de crédits européens FEADER programmée pour la période 2015 et 2020, au niveau national, est de 200M€ par an. L'Europe finance en règle générale 75 % du montant des contrats MAEC, les 25 % restants étant financés par d'autres financeurs (Etat, Région, Départements, Agences de l'Eau, ...)

Tiré d'une publication du MAA -la PAC 2015-2020 MAEC



214
communes concernées
par la directive nitrate

259 300 ha
superficie concernée
par la directive nitrate

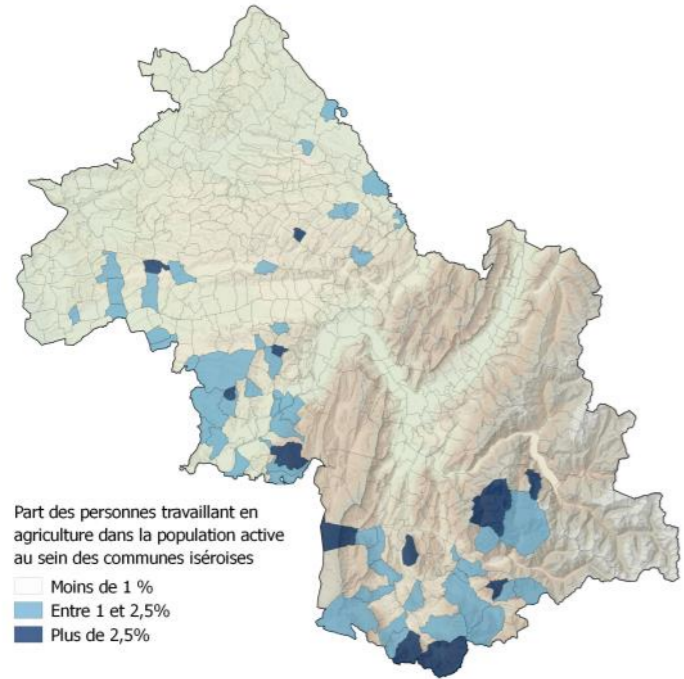
44 773 ha
engagés en mesure agro-
environnementale (MAEC)

Source : DDT

Une agriculture montagnarde qui participe pleinement au développement des territoires alpins

Dans les territoires de montagne, il existe une interdépendance entre les activités agricoles et les activités touristiques. Les relations entre ces deux activités économiques peuvent être à la fois bénéfiques et problématiques. D'un côté l'agriculture façonne les paysages et entretient la culture montagnarde. Et de l'autre, le développement du tourisme permet d'attirer de nouveaux consommateurs dans les territoires alpins. Cependant, comme dans les plaines, les tensions concernant l'accès au foncier restent présentes.

Des particularités dans les exploitations de montagne

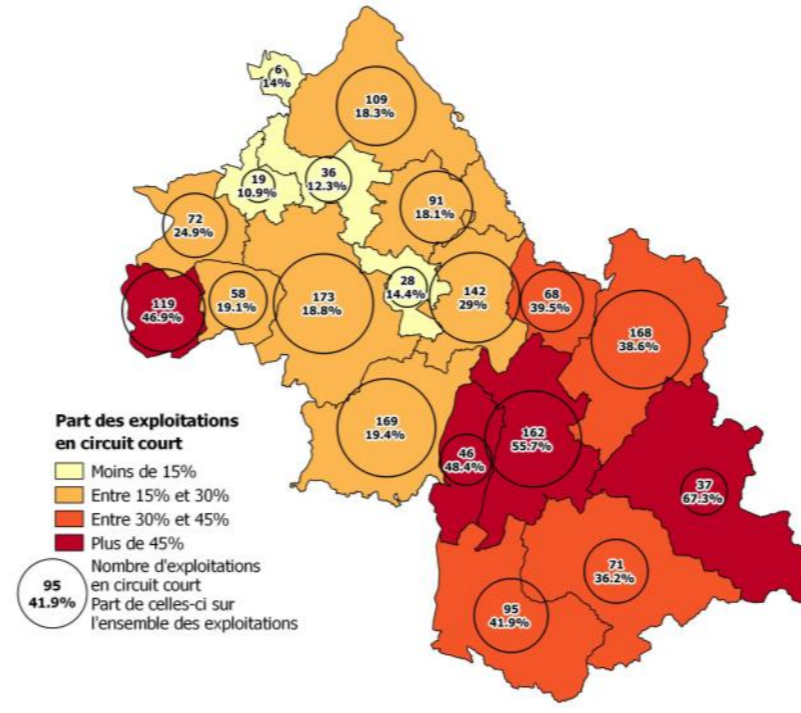


Source : INSEE, RP 2014

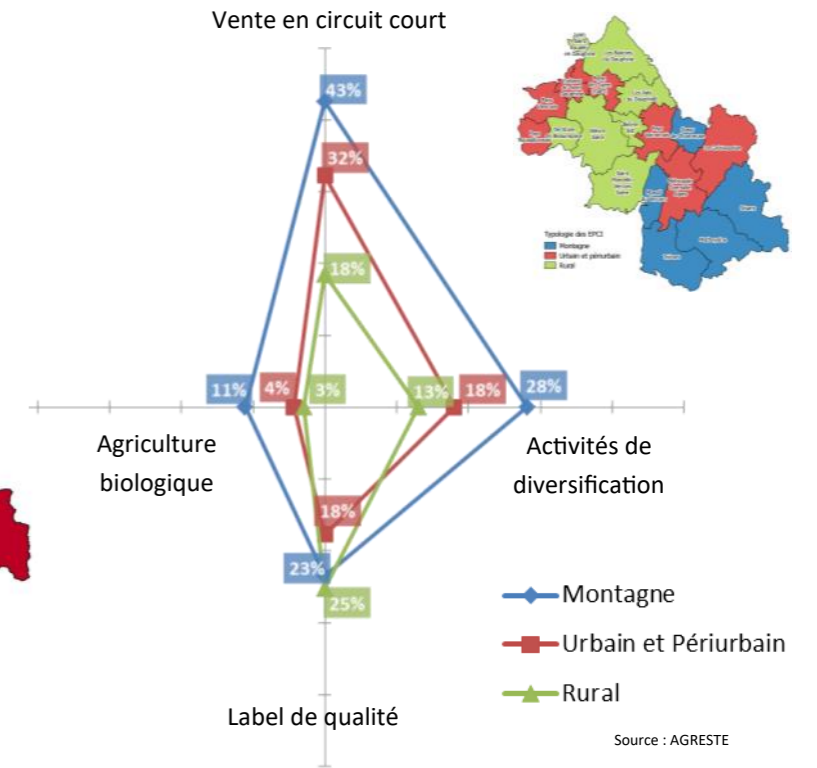
Même si le nombre de personnes travaillant en agriculture reste assez faible dans les territoires de montagne, celles-ci représentent une plus grande part de la population des actifs occupés (carte ci-contre). En effet, quand moins de 1% de la population active des plaines travaille en agriculture, plus de 2,5 % de la population active montagnarde travaille dans l'agriculture (jusqu'à 7 % dans le Trièves).

Les pratiques agricoles dans les milieux montagnards sont plus diversifiées qu'en plaine. En effet, le graphique ci-contre montre que les exploitations montagnardes sont plus orientées vers des démarches de valorisation de leur production qu'en zones rurales et urbaines non montagnardes. Presque une exploitation sur deux vend en circuit-court, une sur quatre a un label de qualité et 11 % sont engagées en agriculture biologique quand seulement 4 % et 3 % en zones urbaines et rurales. Aussi, le nombre d'exploitations réalisant des activités de diversification est de 10 points supérieurs en zone montagne qu'ailleurs.

Une diversification plus marquée dans les territoires de montagne



Source : AGRESTE



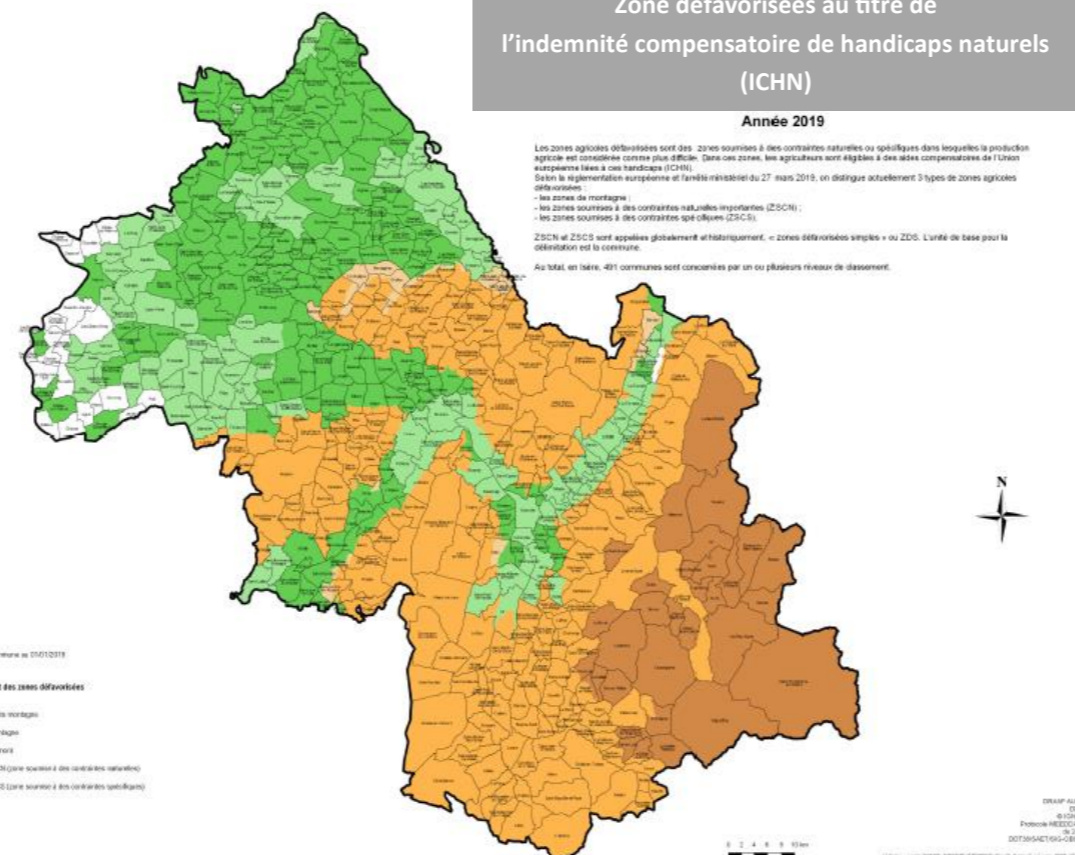
Source : AGRESTE

Des engagements pour la préservation de ces espaces aux contraintes particulières

La révision des zones défavorisées simples (ZDS) de l'indemnité compensatoire de handicap naturel -(ICHN) en 2019

L'ICHN est une aide importante pour le maintien d'activité agricole (principalement d'élevage de ruminants) dans des zones défavorisées. C'est une aide du 2^{ème} pilier de la PAC accordée aux agriculteurs exerçant leur activité dans des zones défavorisées par l'altitude, de fortes pentes, l'exiguïté des structures foncières, l'enclavement des exploitations et l'éloignement de leurs marchés d'amont et d'aval notamment... Son montant, revalorisé de 15 % en 2014, s'applique de façon croissante selon que le siège et la surface agricole de l'exploitation se trouvent en zone défavorisée simple, zone de piémont, zone de montagne ou en zone de haute montagne. Dans certaines régions, ces aides peuvent représenter 30 à 60 % du revenu des agriculteurs, voire 80 % dans certaines zones se trouvant en haute altitude.

En 2017, plus de 1100 exploitations agricoles iséroises ont bénéficié de cette aide pour un montant de 12,7 millions d'euros.



Source : DDT 38

Révision des zones défavorisées simples ICHN en Isère

La Commission européenne a souhaité recentrer les aides vers les terres qui en ont le plus besoin. Cette révision concerne tous les Etats membres, et fait suite à un rapport de la Cour des comptes européenne qui avait pointé dès 2003 des disparités et des éléments non justifiés dans le zonage actuel.

Le nouveau zonage « ZDS » est très favorable pour l'Isère avec 227 communes entrantes (dans des secteurs agricoles importants : Bourbe, Bièvres, Chambarans, Terres froides, Grésivaudan) et 2 communes sortantes (Sonnay, Les Côtes d'Arej), ce qui fait de l'Isère en nombre de communes (solde « entrantes – sortantes ») le 6^e département français. Les premières estimations montrent un gain net pour la ferme Isère de 2,45 M€ dès 2019. Certains départements limitrophes (Drôme, Ardèche et Rhône) et le département de la Haute-Savoie présentent un solde négatif. Un travail d'analyse fin par la DRAAF et la DDT38 fait apparaître 8 exploitations qui subissent une perte d'ICHN et qui sont accompagnées par la DDT et CerFrance.

Un pastoralisme isérois très atypique

Le pastoralisme en Isère gère de façon collective des espaces de plus en plus convoités

Définitions

Pastoralisme

Le pastoralisme est un mode de conduite des troupeaux sur des pâturages non clôturés. Les troupeaux se déplacent sur de larges pâtures en liberté sous la surveillance du berger.

Transhumance estivale

A la fin du printemps, les animaux montent vers les estives ou les alpages. Ils retourneront dans leurs exploitations d'origine à la fin de l'été. C'est la transhumance estivale.

Unité pastorale (UP)

Une portion de territoire continue, indépendante de la nature des propriétés foncières et d'une surface supérieure à 10 ha. Il existe un seul gestionnaire pastoral par unité (individuel ou collectif). Elles sont caractérisées par l'accueil de troupeaux durant les périodes estivales de Juin à Octobre et sont généralement situées en altitude.

Zone Pastorale (ZP)

C'est un ensemble d'unités de gestion pastorale contiguës géré par un ou plusieurs éleveurs. Elle a une fonction d'intersaison (printemps, automne) ou d'hivernage. Elle peut accueillir aussi des troupeaux en été.

Source: DDT 38, CD 38

La surface pastorale en Isère représente 10 % du territoire. Les alpages isérois sont les plus grands de la région Rhône-Alpes avec une taille moyenne de 371 ha (340 moyenne Rhône Alpine).

Ils se situent principalement en haute montagne où les pentes des unités pastorales sont les plus fortes (75 % des UP avec des pentes supérieures à 35 %), rendant difficile l'accessibilité et l'exploitation de ces zones pour les éleveurs.

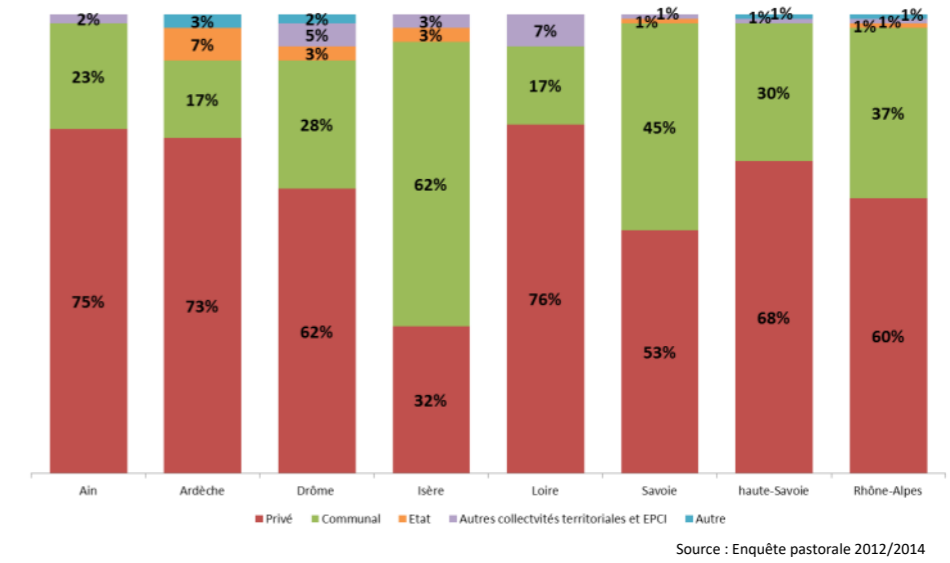
Le foncier des unités pastorales en Isère est très majoritairement public (68 % dont 62 % appartenant aux communes). Les communes mettent généralement ce foncier à disposition des structures collectives d'alpages (groupements pastoraux) via des conventions pluriannuelles de pâturages (baux d'alpages).

Intérêts du pastoralisme pour les exploitations agricoles :

Le pastoralisme peut être vu comme une extension de l'activité des exploitations d'élevages situées en plaine, apportant :

- Une solution au manque de surfaces disponibles en herbe autour des exploitations en plaine,
- Une libération de temps de travail l'été sur l'exploitation alors que la charge de travail est élevée (période de forte activité de fauche et de récoltes),
- Une alternative économique intéressante à un engraissement dans l'exploitation avec céréales et foin (coûteuse). Sur les alpages, les coûts liés à l'alimentation des animaux sont réduits vu que ceux-ci se nourrissent de l'herbe.

Nature de la propriété principale des unités pastorales



Définition

Unités Gros Bétail (UGB)

Unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs d'animaux, d'espèces ou de catégories différentes. Les coefficients sont calculés selon l'alimentation des animaux.

Source: Agreste

Une partie de ces espaces pastoraux est **gérée collectivement**, par des Groupements Pastoraux (GP) pour ce qui concerne les cheptels et par des Associations Foncières Pastorales (AFP) pour ce qui concerne le terrain.

Définition

Les Groupements Pastoraux (GP)

Les groupements pastoraux permettent notamment de mutualiser les coûts relatifs à la conduite d'une saison de pâturage, de disposer de moyens partagés renforcés pour salarier un (ou plusieurs) berger(s), de mobiliser des aides financières. Ainsi, les GP isérois salarient la presque totalité des 90 bergers et bergères salarié(e)s. Ils regroupent en moyenne 6 exploitants.

En Rhône-Alpes, 84 % des UP sont gérés par des gestionnaires individuels. L'Isère se distingue encore des départements Rhône-Alpins par une **majorité de gestionnaires collectifs (54 %)**. 75 % des surfaces pastorales sont gérées par 85 GP. Les Groupements Pastoraux sont plus adaptés aux grandes surfaces d'alpages (moyenne de 340 ha pour les Groupements Pastoraux). De plus, la structuration en Groupement Pastoral se fait le plus souvent lorsque l'Orientation Animale Dominante¹ est « Ovins » : c'est le cas en Isère.

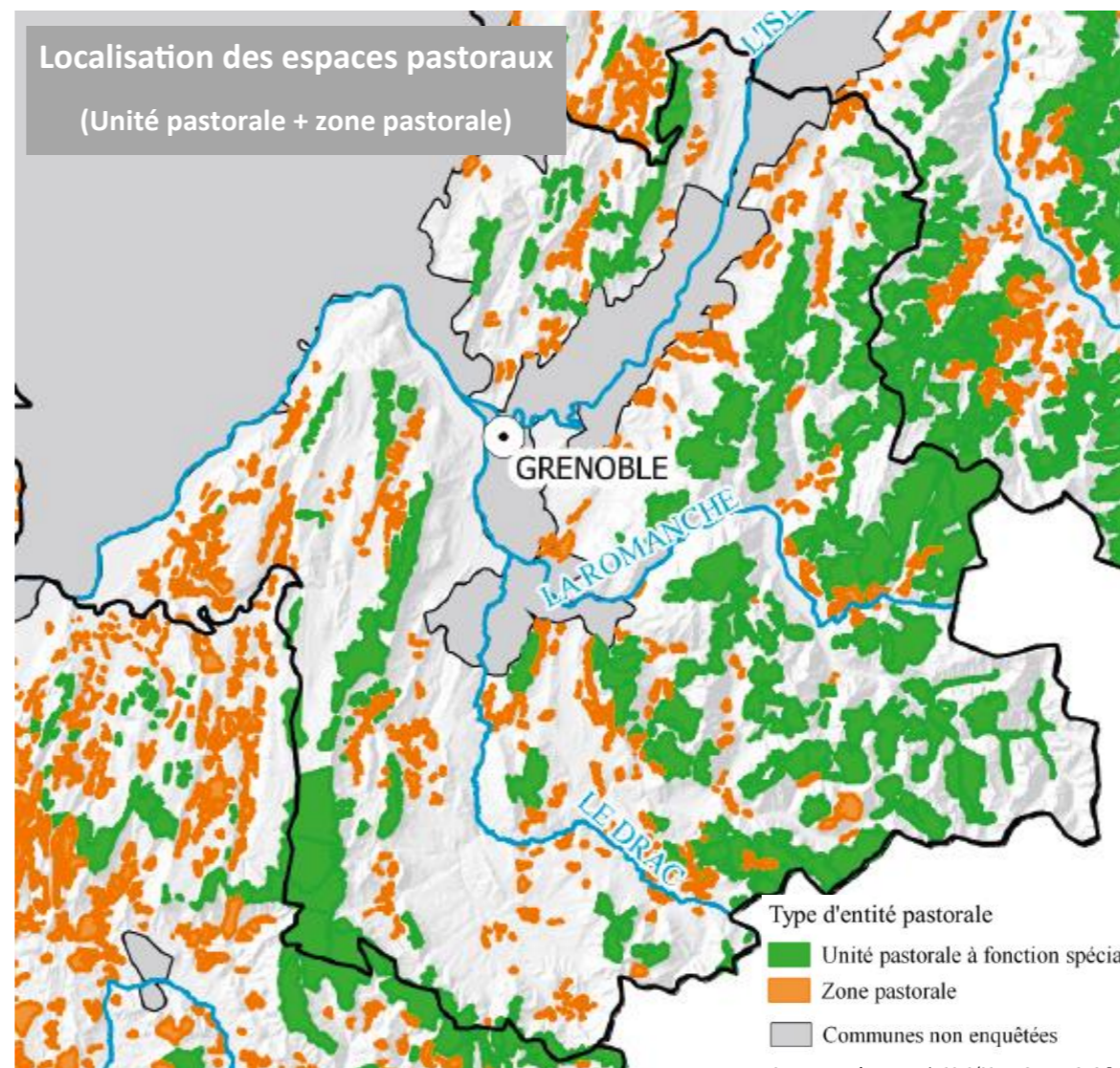
Source: DDT 38

Définition

Les Associations foncières Pastorales (AFP)

Les AFP permettent de gérer en commun les problématiques liées aux activités pastorales et forestières, à la gestion de l'eau, de l'environnement, de la fréquentation touristique. Ces structures mettent en place des plans d'aménagement agricole, forestier et pastoral, réalisent et entretiennent des équipements collectifs (accès, bâtiments, points d'eau, clôtures, débroussaillages...). Les AFP sont des regroupements de propriétaires de terrain (publics ou privés) ayant comme objectif la mise en valeur et la gestion de terrains. Il existe deux types d'associations foncières pastorales (AFP) : AFPA Associations Foncières Pastorales Autorisées (20 en Isère) constituées par autorisation préfectorale après enquête publique (établissements publics à caractère administratifs) ; AFPL Associations Foncières Pastorales Libres (17 en Isère), associations syndicales de propriétaires formées sur la base de la libre adhésion des propriétaires (personnes morales de droit privé).

Source: DDT 38



28 400 UGB

sur les espaces pastoraux isérois

80%

au sein des unités pastorales

16 100 UGB

d'ovins

10 200 UGB

bovins hors vaches
laitières en production

Source : Enquête pastorale 2012/2014

Les alpages isérois, lieux de transhumance de troupeaux en provenance d'autres départements

La prédominance des ovins, souvent en provenance de PACA

La répartition des UGB sur les alpages isérois selon la provenance et l'espèce est la suivante : 67 % des Unités Pastorales iséroises accueillent des ovins (données 2014), avec 51 % en provenance de PACA et 33 % des Unités Pastorales iséroises accueillent des bovins majoritairement en provenance de l'Isère. (Source : Etude Blezat Consulting mars 2011)

Les ovins en provenance des Bouches-du-Rhône constituent environ 28 400 UGB.

Une activité pastorale soutenue par les collectivités et coordonnée par la FAI

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a mis en œuvre depuis 2009 des programmes quinquennaux de valorisation des espaces pastoraux : Les Plans Pastoraux Territoriaux (PPT). Ces programmes sont élaborés à l'échelle d'un massif pastoral et de manière concertée avec l'ensemble des acteurs de ce territoire. Leur but est de soutenir l'aménagement et l'équipement des espaces pastoraux dans un cadre collectif en prenant en compte les enjeux environnementaux et paysagers locaux. Il existe actuellement 7 PPT en Isère : Vercors 4 montagnes, Belledonne, Chartreuse, Oisans, Matheysine, Vercors Hauts Plateaux et Trièves (Source : Alpages 38).

Le Département de l'Isère accompagne depuis les années 1990, les structures collectives gestionnaires d'alpages (groupements pastoraux et associations foncières pastorales) dans leurs projets d'améliorations pastorales (aménagement de chalets pastoraux, installation de clôtures et de parcs de contention, adduction d'eau et abreuvoirs, travaux de débroussaillage) à hauteur de 220 000 €/an.

Le Département soutient également la Fédération des Alpages de l'Isère à hauteur de 100 000 €/an dans le cadre de sa mission de service aux acteurs du pastoralisme isérois

La Fédération des Alpages de l'Isère (FAI) est une association Loi de 1901 (appelé aussi Service pastoral dans les autres départements). Celle-ci joue un rôle dans les dynamiques en œuvre dans les alpages en contribuant à la recherche d'un juste équilibre entre la gestion durable des ressources naturelles, leur valorisation par les troupeaux, les usages multiples de ces vastes étendues et la préservation de l'environnement. La FAI assure un rôle de coordination et de mise en réseaux des acteurs du pastoralisme isérois (structures collectives privées, communes pastorales, ...), ainsi qu'un service à ses adhérents au quotidien.

Des démarches de valorisation moins nombreuses mais présentes

Depuis 2012 une démarche de valorisation de la Viande d'agneau d'alpage (« Agneau d'Alpage » et « Agneau de nos fermes ») est en cours. Des éleveurs ovins de l'Isère et de la Drôme se sont regroupés au sein de l'association Viandes Agro Pastorales (2016). Cette association est née dans la volonté commune de mieux valoriser la viande issue des élevages extensifs, de maintenir des emplois en montagne ainsi que d'entretenir les paysages d'altitude.

Ce travail se fait en synergie avec la démarche de Pôle agroalimentaire de l'Isère.

Pour l'Isère, on recense seulement 5 démarches de traite et transformation fromagère en estive (dont 2 en Chartreuse). 17 démarches d'accueil du public (dont 6 en Belledonne et 6 en Oisans) permettent de faire découvrir les alpages et le pastoralisme.

Les signaux faibles du changement climatique

La valorisation des espaces pastoraux repose sur une gestion équilibrée et permanente entre les besoins des troupeaux et état des végétations mobilisables. Compte tenu de l'évolution des ressources disponibles au cours de la saison d'estive, il est de plus en plus nécessaire pour les exploitants de s'adapter aux « conditions » des alpages.

Depuis quelques années, les effectifs ovins sont en diminution de 7 % sur l'ensemble du massif alpin. Cependant, il existe un contraste entre les départements du nord et du sud du massif. De fortes diminutions touchent les Alpes de Haute Provence (-22 %), les Hautes Alpes (-8 %) et les Alpes Maritimes (-19 %). Au Nord du massif, les fortes augmentations d'ovins estivés correspondant à la Savoie (+12 %) et la Haute Savoie (+21 %). L'Isère connaît une légère augmentation d'ovins estivés sur son département (environ 5 %).

Ce phénomène est en lien avec ce qui est observé sur les alpages :

- un allongement de la période de végétation (plus tôt au printemps et plus tard à l'automne)
- un accroissement de l'intensité des sécheresses estivales avec un impact sur l'abreuvement des troupeaux
- une augmentation des périodes de gels après le démarrage de la végétation au printemps et à l'automne qui entraîne une diminution de la quantité et la qualité des surfaces fourragères à court terme et qui peuvent conduire à des dégradations des milieux pastoraux à plus long terme.

La migration des cheptels estivés vers des alpages plus au nord peut s'expliquer par les impacts du changement climatique sur la pousse de l'herbe.

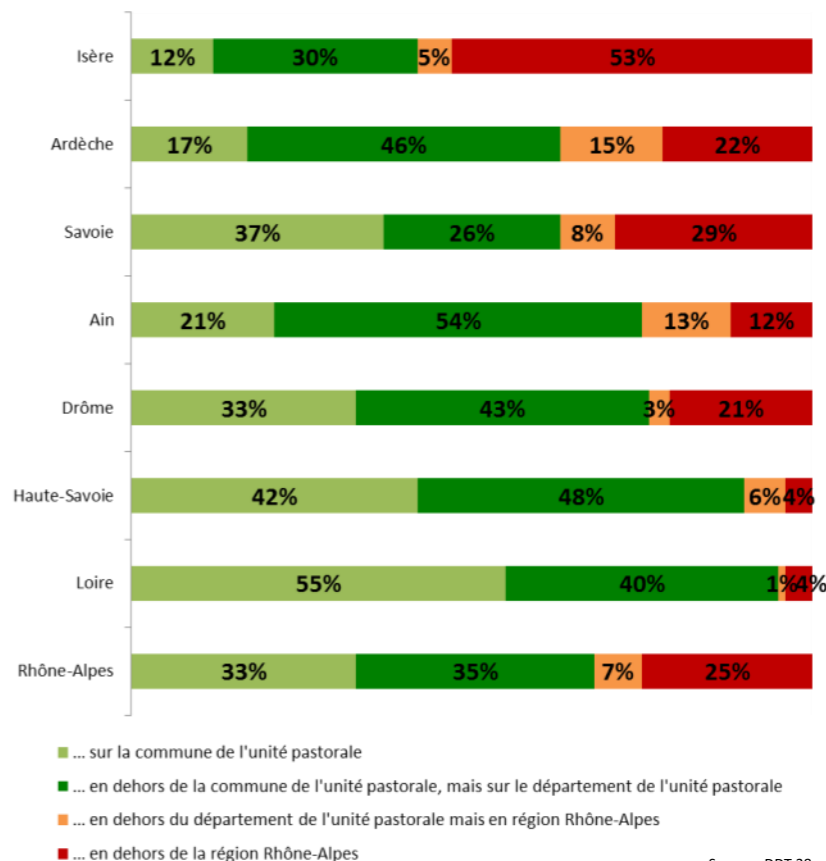
Le loup

Le loup disparu depuis les années 30 réapparaît progressivement dans nos territoires via l'Italie. Il a investi petit à petit toute la moitié sud du département. 4 meutes avaient été repérées de façon certaine en 2013, 6 en 2016; il en est recensé plus de 10 aujourd'hui.

Le loup est inscrit dans la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire national, celle-ci étant fixée par l'arrêté ministériel du 23 avril 2007.

Cependant la présence du loup sur le territoire pose des difficultés de coexistence avec l'activité pastorale et l'élevage (contraintes économiques, organisation du travail, charge psychologique). Un sentiment d'insécurité peut également être ressenti par les populations locales du fait de l'habitat dispersé. Les chiens de protection des troupeaux peuvent également poser des difficultés pour l'activité touristique notamment avec des risques de morsures pour les randonneurs. De fait, l'Etat finance avec l'appui de l'Union Européenne la mise en œuvre de mesures de protection des troupeaux. Les 3 mesures principales sont l'aide au gardiennage, l'électrification des parcs, et la présence de chiens de protection. Les dossiers sont instruits par la DDT et l'éligibilité repose sur un zonage actualisé en fonction du territoire occupé par le loup.

Provenance des Unités gros bétails Pourcentage d'UGB (tous cheptels confondus) issu d'exploitations ayant leurs sièges ...



Directeurs de la publication: Séverine BATTIN, Directrice Générale des Services du Département de l'Isère, et Lionel BEFFRE, Préfet de l'Isère

Rédaction : Service Observation, Documentation et Evaluation de la Direction de la Performance et de la modernisation du service au public du Département de l'Isère - Service application du droit du sol, études et transversalité de la Direction Départementale des Territoires de l'Isère.

Crédit photo : Eve Hilaire—studio des 2 prairies

Date : octobre 2019

Tous les éléments de cette publication sont libres de droit.

La reproduction des pages de ce document est autorisée à la condition d'y mentionner la source.

Elles ne peuvent être utilisées à des fins commerciales et publicitaires.

